cevAde

Centre d'évaluation et
de développement
de politiques publiques

En collaboration avec

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse

Diversification et développement des entreprises de sciage dans le canton de Vaud : cinq mesures

Diagnostic des besoins et développement d'un système de soutien pour les entreprises de première transformation du bois régional

Rapport

5 janvier 2021

Mandant Programme de promotion de la filière bois régionale | www.bois-durable.ch

DÉVELOPPEMENT · INNOVATION · PROMOTION

FILIÈRE DURABLE
100% RÉGIONALE
BOIS

Chambre des bois de l'Ouest vaudois
Fédération vaudoise des entrepreneurs
La Forestière
Lignum Vaud
Association pour le Développement de la Vallée de Joux
Association pour le Développement du Nord vaudois
Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
Région de Nyon

cevAde
Centre d'évaluation et de développement de politiques publiques

Diversification et développement des entreprises de sciage dans le canton de Vaud : cinq mesures

Résumé

Les partenaires du Programme vaudois pour la filière bois ont fait le constat que les conditions pour le maintien et le développement des scieries ne sont toujours pas réunies. Ce dernier a engagé une étude pour établir le diagnostic et identifier un dispositif de soutien. L'étude a débuté par un état des lieux régional puis par une analyse de marché. Elle a permis l'identification et l'élaboration de mesures de soutien. La consultation régulière des acteurs clés et le choix d'une approche itérative ont permis de structurer le dispositif de soutien proposé.

Deux principaux objectifs ont conduit le fil de l'étude :

- En premier lieu, il s'agit d'assurer la capacité des scieries à commercialiser l'ensemble des produits du sciage d'une grume ;
- L'objectif ultime réside dans la mise en œuvre d'une deuxième transformation industrielle.

Les enseignements tirés de l'analyse montrent l'intérêt de :

- Maintenir la diversité du tissu socioéconomique sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la ressource au développement de nouveaux procédés industriels ;
- Encourager les collaborations interprofessionnelles ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser les circuits courts dans un contexte donné par la transition écologique.

Mis en évidence au fil du rapport, les avantages d'un tissu d'entreprises de sciage aux fonctions diversifiées sont pluriels. Les potentielles collaborations pourront se développer notamment avec la plus importante scierie qui pourrait se décharger de certains mandats pour se concentrer dans son marché cible. De même, leur développement apporte une garantie d'écoulement et de transformation de la ressource forestière dans les différentes régions vaudoises. Leur maintien participe à une économie de proximité avec les emplois régionaux induits.

Mais encore, une filière reconstituée permet la revalorisation des métiers de la construction, contribue au bilan énergétique, à la qualité du bâti qui sert de socle à la promotion touristique notamment dans les régions de montagne, entre autres.

Le dispositif de soutien propose cinq mesures complémentaires.

De la coupe de l'arbre, son transport, puis l'écorçage et le triage, le sciage est l'étape centrale qui contribue au renouvellement de la forêt, à l'économie régionale, à la qualité du bâti en approvisionnant un marché de la construction. Les solutions existent qui permettent le développement de ces activités. Leur mise en œuvre peut être immédiate et s'inscrit dans la durée : modèle d'affaires, énergie, aménagement du territoire, financements et marchés. Elles nécessitent l'engagement transversal des Services cantonaux compétents.

La première mesure chapeaute les autres mesures. Elles font appel à un accompagnement dans la durée et à des soutiens financiers pluripartites. Les rôles tant des porteurs de projets, leurs partenaires professionnels que des collectivités publiques diffèrent selon les mesures. La complémentarité des acteurs privés et publics, leur coopération incarnent les enjeux pour une filière bois durable.

1) Le modèle d'affaires → du court au long terme

L'accompagnement par le répondant « entreprise » du Programme vaudois pour la filière bois permet de formaliser le développement des projets et de relier les différentes mesures au modèle d'affaires.

(2) L'énergie → du court au moyen terme

La valorisation des sous-produits génère une valeur ajoutée essentielle aux activités de transformation du bois. Le Programme PEIK de Suisse énergie est mis à profit avec l'intégration de la valorisation des sous-produits en énergie. Evaluation fine des besoins d'investissements et établissement de partenariats avec les fournisseurs d'énergie.

(3) L'aménagement → du court au long terme

Sans solution pour l'extension d'activités, le développement de la filière vaudoise n'aura pas lieu. Cette mesure propose la constitution d'une cellule cantonale et la prise en compte des besoins différenciés. Coordination nécessaire avec le modèle d'affaires.

(4) Les leviers financiers → du court au moyen terme

Les besoins financiers varient de CHF 2 à 14 millions. Un montage financier doit être articulé en deux types d'outils à l'instar de ce qui se pratique pour d'autres filières, comme le tourisme et l'agriculture. Premièrement, le soutien forêt-bois. Le modèle type BoiPac permet de fédérer collectivités publiques et filière bois. Le financement public de projets régionaux par la Loi sur l'appui au développement économique est nécessaire.

(5) Marchés et mesures incitatives du court au moyen terme

Premier maillon de la chaîne de valeur, les scieries sont en première ligne pour garantir le Label Bois Suisse. Plusieurs questions se posent, notamment de la place qu'elles occupent dans les campagnes de promotion du bois suisse. Pour renforcer leur place sur le marché de la construction, trois axes sont identifiés. Le premier axe peut être réalisé dans le cadre de la première mesure, l'accompagnement du modèle d'affaires.

- Les collaborations interprofessionnelles pour renforcer les capacités des entreprises, notamment par la création d'une production industrielle de deuxième transformation dans le canton de Vaud.

Les deux autres axes nécessitent des actions cantonales et fédérales.

- Les mesures qui incitent à l'usage du bois suisse dans la construction et la rénovation d'objets subventionnés ou portés par des entités subventionnées.;
- La traçabilité sur les produits commercialisés à l'instar des prescriptions concernant les produits alimentaires.

L'ensemble de ces mesures devraient être initiées en 2021, tenant compte que les réalisations porteront leurs fruits d'ici à cinq années environ.

La vitalité socioéconomique de la filière bois régionale, avec comme déclencheur le sciage du bois représente un bien de première nécessité. Les objectifs posés dans le contexte de ce rapport peuvent servir de fil rouge aux décideurs par la mise en place d'indicateurs de suivi et de mesures d'évaluation.

Diversification et développement des entreprises de sciage dans le canton de Vaud : cinq mesures

Table de matières

1. Contexte 7
2. Méthodologie et définitions 8
   - Méthodologie 8
   - Définitions 9
3. Analyse macro de la ressource, de la filière et ses marchés 11
   - Le contexte national et cantonal 11
   - Les conditions de soutien en Europe et au Canada 13
4. Analyse régionale : cas des scieries vaudoises 15
   - Profil des organisations et modèle d'affaires 16
   - Equipements et infrastructures 21
   - Situation foncière et aménagement du territoire 24
   - Synthèse 27
5. Développement d'un système de soutien 28
   - Rôles des parties 30
   - Modèle d'affaires 31
   - Energie 33
   - Aménagement 35
   - Leviers financiers 37
   - Marché et mesures incitatives 42
   - Cinq mesures interdépendantes 45
6. Conclusion 46

Références 48

Annexes 50

1. Contexte

Les entreprises actives dans le sciage du bois en Suisse participent à une économie circulaire en fonctionnant majoritairement au sein de circuits courts. Les cas de succès relèvent pour la plupart de l'économie collaborative par la concrétisation de partenariats interprofessionnels. Dans le canton de Vaud, cette tendance est de l'ordre de l'exception plus que de la règle. Un certain nombre de conditions sont à réunir pour engager les entreprises dans une telle dynamique exemplaire dans le processus de transition écologique. Sur la base d'un diagnostic, cinq mesures interdépendantes sont introduites dans le présent rapport.

Le Programme vaudois de valorisation de la filière bois promeut trois domaines d'action distincts : les conditions cadres (foncier, aménagement), la promotion du bois et de la filière, le soutien aux entreprises. Au-delà des actions et des résultats du Programme, les partenaires font le constat que les conditions pour le maintien et le développement des scieries ne sont toujours pas réunies. A l'instar de la politique des soutiens ciblés du développement et de la promotion économique, il est proposé d'identifier les instruments et leurs modalités qui pourraient contribuer à la dynamique des scieries vaudoises. Dans ce but, la présente étude a été conduite par le centre d'évaluation et de développement de politiques publiques - cevAde, en collaboration avec Industrie Bois Suisse.

Il est à relever que le sciage du bois dans le tissu économique est peu visible dans le canton de Vaud. Il présente des inconnues tenant compte de la diminution régulière d'établissements dans les statistiques. Près de 70% des scieries ont disparu ces trente dernières années. Ce rythme se poursuit même si le volume de production tend à se maintenir. Ce dernier incarne l'arbre qui cache la forêt. D'autres enjeux entrent en ligne de compte, notamment la capacité d'adaptation des entreprises à scier pour écouler sur un marché compétitif des grumes ou bois ronds de différentes essences, de petits et grands diamètres avec des qualités variables (dégâts naturels). Dans un marché à forte concurrence, les solutions durables ne reposent pas sur une seule et même entreprise.

Tenant compte de ces considérants, deux principaux objectifs ont conduit le fil de l'étude :

- En premier lieu, il s'agit d'assurer la capacité des scieries à commercialiser l'ensemble des produits du sciage d'une grume ;
- L'objectif ultime réside dans la mise en œuvre d'une deuxième transformation industrielle.

Dans le canton de Vaud, les produits du sciage ouvrent à des débouchés relativement classiques dans des secteurs à faible potentiel comme l'emballage ou les matériaux de construction (échafaudage, coffrage). Par conséquent, dans le court terme la marge d'innovation réside dans les modèles d'organisation et de partenariats, qui permettent de renforcer les entreprises existantes. Les résultats obtenus par des entreprises du secteur peuvent servir de référence pour identifier les mesures de soutien proposées.

Sur ces considérants, une approche qualitative a été retenue par une démarche d'enquêtes et d'entretiens auprès d'entreprises vaudoises actives dans le sciage du bois. En parallèle, une collecte et analyse d'informations fut établie dans le but d'identifier les caractéristiques des marchés.

2. Méthodologie et définitions

○ Méthodologie

La présente étude a été structurée en deux phases : le diagnostic et l'élaboration d'un dispositif de soutien. La première débute par un état des lieux régional puis par une analyse de marché, la deuxième phase concerne l'identification et l'élaboration de mesures de soutien. La consultation régulière des acteurs clés et le choix d'une approche itérative ont permis de structurer le dispositif de soutien proposé.

Lancée en mars 2020, la phase de diagnostic a donc eu lieu durant la première pandémie Covid-19 avec pour incidence la difficulté de joindre des entreprises dans l'étape d'enquête et par conséquent une prolongation de la récolte des données. En parallèle, les informations accessibles par le biais du Programme national « projet de puits de CO2 » ont permis de consolider l'analyse de l'environnement économique de la ressource forestière et du bois. Ces deux démarches conjointes ont posé le cadre à l'élaboration du dispositif de soutien.

Le Programme vaudois pour la filière bois a conduit le suivi de l'étude par la mise en place d'un Comité de pilotage composé de représentants du Service cantonal de l'économie, de la Direction générale de l'environnement - forêt, des associations de développement régional et d'Innovaud. Différentes séances et échanges leur ont permis d'intervenir pour approfondir les scénarios recommandés.

Les membres du Comité de pilotage :

- Eric Treboux, Chargé de missions, Département de l'environnement et de la sécurité (DES), Direction générale forêt (DGE Forêt)
- Véronique Martrou, Cheffe de projet Economie régionale, Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), Service cantonal de l'économie (SPEI)
- Oscar Cherbuin, Directeur, Association de développement régional du district de Morges (ARCAM)
- Eric Duruz, Directeur, Association de développement régional de la Vallée de Joux (ADAEV)
- Christiane Maillefer, Coordinatrice, Programme vaudois pour la filière bois
- Jean-Michel Stauffer, Conseiller en innovation, Innovaud

→ Phase de diagnostic

Cette phase a été structurée en deux parties.

Etat des lieux régional

Elle a débuté par l'identification des entreprises vaudoises actives dans le sciage, comme activité principale et secondaire ; puis par l'élaboration d'un questionnaire transmis à quelque 25 entreprises identifiées. L'analyse des réponses au questionnaire a été approfondie ensuite par huit entretiens bilatéraux avec les entreprises.

Cette étape a permis de faire ressortir les cas de succès comme d'échecs d'entreprises ou de produits et de tenir compte des situations et besoins différenciés dans l'élaboration du cadre de soutien.

Analyse de marché

Industrie Bois Suisse a réuni les éléments issus du Programme national « projet de puits de CO2 », auquel participe des scieries issues de toute la Suisse et notamment vaudoises, ainsi que des données nationales/cantonales pour présenter les tendances du marché.

L'analyse comparée avec le canton de Fribourg a permis d'apporter des précisions sur les dynamiques économiques en place mettant ainsi en contraste la situation vaudoise.

La filière bois s'incrit dans un marché à forte concurrence internationale, la première scierie vaudoise exporte plus de la moitié de sa production, vers la France et l'Italie notamment. Le rapport intègre une analyse succincte des conditions de soutien en France et au Canada principalement.

→ Phase d'élaboration d'un dispositif de soutien

Sur la base des données recueillies et de la consultation des acteurs clés, la phase d'élaboration a été effectuée en itération. Les acteurs clés ont directement contribué à la construction du dispositif de soutien. Qu'il s'agisse des représentants du Comité de pilotage, des directions des établissements participants, de même que les représentants d'organisations compétentes concernant la mise en œuvre de solutions identifiées ont apporté leur expertise.

- Des entretiens bilatéraux avec les directions des entreprises. Certaines ont été sollicitées à plusieurs reprises et ont apporté les éléments d'information nécessaire à l'analyse.

  Des visites de site ont aussi été effectuées.
- Deux séances du groupe de pilotage ont fait l'objet de supports de présentation. Ces supports ont permis d'approfondir la problématique et de convenir des orientations entre les participants.
- Certaines mesures ont fait l'objet de développement lors d'entretiens téléphoniques, télévisuels et courriels avec les représentants du Comité de pilotage et d'organisations spécialisées, notamment pour les questions d'énergie.

○ Définitions

Les étapes de transformation ne sont pas hermétiques. La délimitation des étapes dénommées première, deuxième et troisième transformations varient selon les Etats ou groupements d'intérêts. Par exemple, la troisième transformation peut être considérée comme le recyclage des transformations précédentes. Ce rapport se base sur les définitions posées par les pays dont les échanges économiques de la filière bois sont étroits d'une part et recommandées par l'industrie du bois suisse d'autre part.

→ Etapes de transformation du bois

La filière bois se définit autour du bois comme matière première et constituée d'un ensemble d'activités économiques qui contribuent à l'extraction du bois en amont jusqu'à sa distribution à l'aval sous différentes formes.

Dans le langage courant, l'industrie du bois se décline en deux principales étapes de valorisation économiques : la première et la deuxième transformation (cf annexe). Selon les sources, la troisième transformation complète la typologie. Sur le plan national, il n'existe pas de définition exacte qui circonscrive cette filière et les étapes de transformation. La politique fédérale de la ressource bois ouvre à une large interprétation :

« La politique de la ressource bois constitue une politique à part entière, axée sur l'exploitation. […] Le périmètre de la politique de la ressource bois s'étend des forêts, en tant que pourvoyeuses de la ressource bois, à l'utilisation (consommation finale du bois-matière) – y compris la revalorisation ou la valorisation énergétique comme étapes finales du cycle – en passant par l'ensemble des phases de transformation de la filière bois. »[1]

[1] OFEV, Politique de la ressource bois Stratégie, objectifs et plan d'action bois, 2017, p. 17

Illustré ci-dessous, le schéma proposé par l'Interprofession française de la filière forêt-bois résume les principales activités par étape de transformation du bois, à l'exception du bois énergie. Il est à relever que le bois de chauffage ou le bois énergie apparaît aux différentes étapes de transformation. Ce dernier nécessitant des processus successifs de transformation, il fait sens de l'intégrer à la deuxième transformation plutôt que de le subdiviser entre première et deuxième transformation.

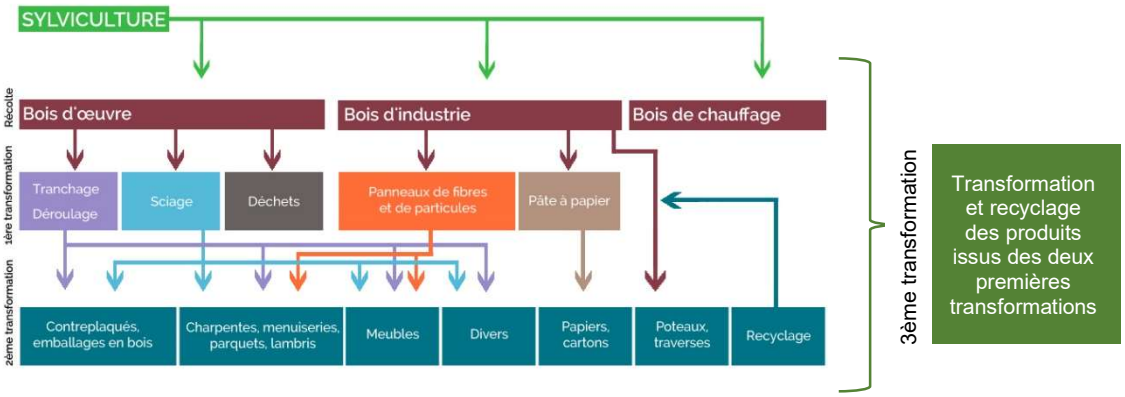

Source France Bois Forêt (FBF)

Cette segmentation est usitée par plusieurs Etats, il fait sens de se caler à la répartition suivante homogène entre le Canada et la France :

- Produits de première transformation : éléments, composants issus de l'usinage de la matière première, sous forme de grumes, bois rond industriel, copeaux, sciures, rabotures, écorces, bois récupérés pour en faire un produit fini ou semi-fini.[2]
- Produits de deuxième et troisième transformation : éléments, composants issus d'une première transformation ayant subi une étape de transformation supplémentaire effectuée par un ou deux établissements autres que ceux de la première transformation pour en faire un produit fini ou semi-fini.[3]

La nomenclature d'activité économique (NOGA) n'apporte pas de précisions sur cette typologie. En ce qui concerne les activités de sciage, cette nomenclature classe le sciage dans l'industrie manufacturière (C), au chiffre 16, qui couvre le travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, (à l'exception des meubles); fabrication d'articles en vannerie et sparterie. Le chiffre 161 inclut le sciage et le rabotage du bois.[4]

[2] Selon France Bois Forêt, la première transformation comprend tous les métiers qui travaillent le bois à l'état brut (approvisionnement en bois rond).
[3] https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/produits-industries-premiere-deuxieme-troisieme-transformation/
[4] https://www.kubb-tool.bfs.admin.ch/fr/code/16

3. Analyse macro de la ressource, de la filière et ses marchés

Ces dernières années, la quantité de bois exploité en Suisse a globalement diminué alors que la surface forestière est maintenue. Parallèlement, le nombre de scieries a fortement chuté ces trente années. Le rythme de disparition des scieries dans le canton de Vaud se situe au-dessus de la moyenne nationale, il révèle une faible diversité de son tissu économique.

Le canton de Vaud n'est pas représentatif d'une tendance générale. D'autres cantons présentent des situations économiques contrastées, dès lors il fait sens d'analyser le cas vaudois dans un contexte au moins romand. La comparaison avec le canton de Fribourg a été retenue, tenant compte de la proximité tant géographique de la ressource que celle du tissu économique. Ce même canton de Vaud est frontalier avec la France, avec laquelle les flux économiques sont aussi importants pour la filière bois mais où les conditions de développement des entreprises diffèrent. Un repérage des mesures de soutien a été effectué et présenté dans ce chapitre.

○ Le contexte national et cantonal

Une analyse croisée de la ressource issue de la forêt et des marchés du bois scié est développée en annexe du présent rapport par Industrie Bois Suisse. Le prisme de l'analyse se ressert avec la comparaison des dynamiques socioéconomiques vaudoise et fribourgeoise. Les capacités de transformation des grumes et des bois ronds industriels ne sont pas égales, elles reflètent la diversité des entreprises de la filière. Ci-après quelques éléments clés sur la ressource et le marché.

→ La ressource

Ces dernières années en Suisse, la surface forestière productive est restée stable. La récolte de bois exploité varie selon les produits. La récolte de grumes diminue dans le canton de Vaud malgré des prix relativement stables, celle du bois d'industrie paraît constante, la récolte du bois d'énergie augmente. Globalement, cela signifie une sous-valorisation économique conséquente de la forêt vaudoise.

Un récent rapport fait l'analyse dendrométrique entre 2009 et 2018 de la forêt vaudoise. Si l'évolution est différenciée entre le Jura, le Plateau et les Alpes, il n'en reste pas moins que la tendance au vieillissement soulève « la question de la pérennité de la multifonctionnalité. » (2020, p.14)

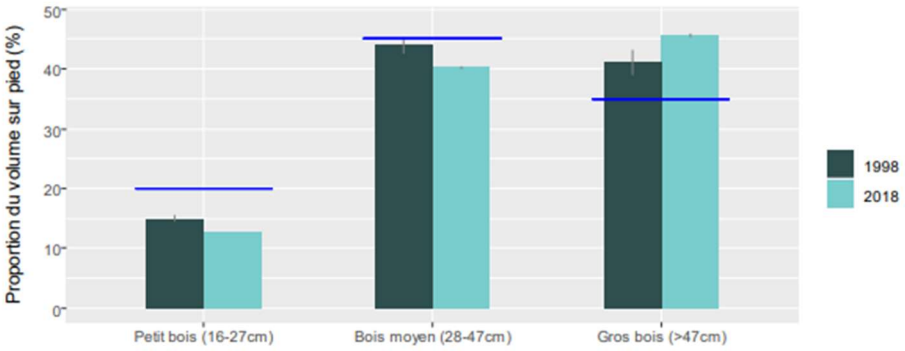

Source : Résultats de l'inventaire dendrométrique cantonal 2009-2018, Etat de Vaud, 2020

Le graphique ci-dessus souligne cette tendance, rendant attentif à l'équilibre des fonctions de la forêt, sur lesquelles les politiques publiques influent. En termes de composition des essences, cette étude confirme l'évolution du feuillu dans le long terme sur le Plateau et le Jura en premier lieu.

Intrinsèquement liée à la ressource, la filière bois, qui débute par le sciage de la grume ou du bois industriel issue de ces mêmes forêts, présente la même tendance et soulève la même « question de la pérennité de la multifonctionnalité » de la filière : quels sont les moyens à disposition pour assurer le sciage des moyens ou gros bois, feuillus et résineux, pour quels marchés ?

→ La filière et ses marchés

Les données montrent que le nombre de scieries dans le canton de Vaud a fortement diminué au cours de ces décennies. Cette tendance résulte de la conjonction de nombreux facteurs complexes.

- La dépréciation de la profession avec pour effet moins de personnes formées et qualifiées pour prendre la relève ;
- La fermeture d'entreprises pour lesquelles il n'y a pas d'intérêt à la succession face aux besoins d'investissement, coûts et faibles marges ;
- Des surfaces d'activités, dont les affectations ne sont plus adaptées pour permettre un développement intégré ;
- Une importation de produits à prix bas : du produit standard au produit plus élaboré ;
- Un marché européen où la concurrence s'est accentuée avec l'apparition de nouveaux acteurs qui proposent des produits à des prix hyper compétitifs ;
- Un marché international mature qui conduit des Etats, dont la filière revêt depuis toujours un rôle socioéconomique important, comme le Canada ou la France, à structurer la filière et développer la mise en place de conditions cadres, selon les exemples donnés au point suivant ;
- Un cadre légal national qui sépare la politique forestière de la politique de la ressource du bois, limitant ainsi les possibilités de synergies et d'adaptation de la filière.

Malgré ce contexte difficile, il a été possible d'augmenter le débitage, surtout entre 1996 et 2007. Contrairement au canton de Fribourg qui dispose d'une diversité d'entreprises actives aux différentes étapes de transformation du bois, cette forte augmentation est surtout due au développement d'une seule entreprise. Le graphique ci-dessous illustre cet important écart, qui révèle par conséquent la forte dépendance de la forêt vaudoise à « l'exportation » de sa ressource en Suisse vers d'autres cantons comme celui de Fribourg et à l'international.

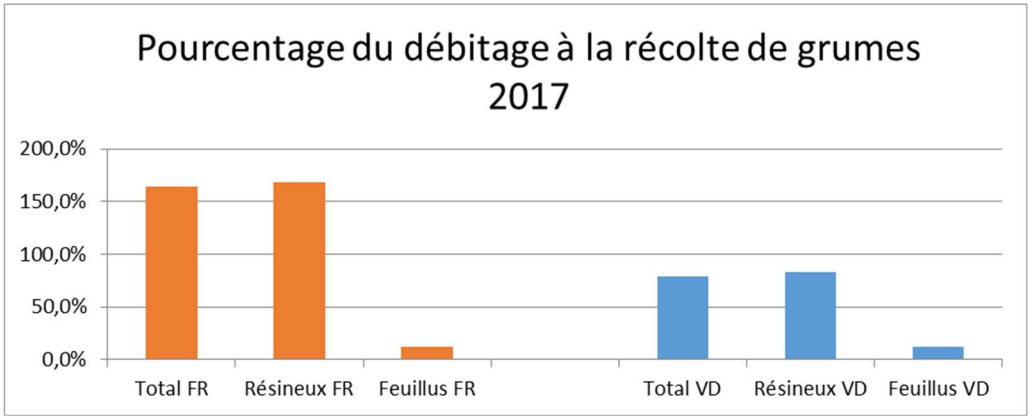

Source : Industrie Bois Suisse, 2020

L'analyse détaillée figure en annexe du présent rapport, elle propose une vue d'ensemble des volumes de production en Suisse et dans le canton de Vaud. Elle compare la ressource et la transformation du bois des entreprises localisées respectivement dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

○ Les conditions de soutien en Europe et au Canada

La politique forestière prend en compte l'économie du bois dans la plupart des Etats où la forêt tient une place importante. Qu'il s'agisse de pays nordiques, comme la Finlande et la Suède, outratlantique comme le Canada, frontalier telle la France, dont les échanges économiques en la matière sont à prendre en considération. Il est certain que ce rapprochement apporte une cohérence dans l'ensemble de l'action publique et favorise les conditions de développement des entreprises de la filière bois. A cela s'ajoute le cadre de soutien de la communauté européenne dédié au bois.

Selon les entreprises rencontrées, cette séparation entre l'économie forestière et celle de la scierie tient d'une genèse socioculturelle. Alors lucrative, la gestion forestière ne négociait que peu avec la clientèle directe constituée des scieurs. Elle imposait ses lots qu'elle vendait à une sélection de scieurs. La méfiance semble avoir été de mise entre le propriétaire mobilisé par une gestion patrimoniale et des acteurs économiques en quête de valeur ajoutée.

→ Mesures de soutien en France et au Canada pour la filière bois

La scierie est le maillon le plus fragile de la chaîne de valeur, elle dépend de la ressource forestière d'un côté et de la capacité industrielle de la deuxième transformation de l'autre côté. Côté romand, la première région d'échanges économiques est la France. Il est à relever que le gouvernement a développé un mécanisme complet de soutien à la filière bois et à la première transformation en particulier dont les objectifs sont notamment :

« Accroître la compétitivité et la cohésion de la filière forêt-bois régionale. Dans un contexte économique mondialisé, il est essentiel de soutenir les stratégies collectives pour la filière forêt-bois régionale, afin de valoriser la ressource locale, connecter les acteurs de l'amont à l'aval et faciliter le développement de marchés innovants. »[5]

Comme d'autres pays, la France démontre l'usage de tels mécanismes liés à la première transformation du bois, qui permettent aux entreprises de maintenir et de développer leurs activités dans les conditions d'un marché évolutif. Des soutiens existent, à titre illustratif :

- Aide à la modernisation des entreprises (PME) de première transformation du bois (investissements matériels). Il s'agit d'accompagner les projets d'investissements liés à l'outil de production des entreprises de la première transformation du bois (sciage, tranchage, déroulage, fraisage, fendage ou broyage de bois ronds).
- Aide à la trésorerie des entreprises de première transformation du bois pour l'achat d'épicéas scolytés.
- Aides individuelles aux entreprises de la première transformation du bois. Il s'agit de consolider la trésorerie de l'entreprise aux côtés des actionnaires et en faisant effet de levier sur les financements bancaires.
- Aides individuelles aux entreprises de la première transformation du bois. Il s'agit d'investir dans un projet immobilier.
- Aides individuelles aux entreprises de la première transformation du bois. Il s'agit de mener des réflexions stratégiques pour l'entreprise afin d'être plus compétitive.
- Aides individuelles aux entreprises de la première transformation du bois. Il s'agit de consolider la trésorerie de l'entreprise pour permettre la mise en place d'un plan de redressement en visant un effet de levier sur les financements privés (consolidation via une logique de partage de risque public / privé).
- Aides individuelles aux entreprises de la première transformation du bois – Entreprise en pré-difficulté – Reprise d'entreprise. Il s'agit d'avance remboursable, calculée sur la base de milliers d'euros par emploi maintenu, en fonction des besoins financiers nécessaires au projet de reprise.

[5] Programme d'action économique. 41.64 Actions collectives Forêt-bois

Ces moyens sont issus Programme national de la forêt et du bois 2016-2026, des indicateurs permettent de suivre les résultats et les impacts.

De même au Canada, le Programme de financement du secteur forestier s'articule à différents niveaux notamment :

- Le Programme de construction verte en bois (CVBois) encourage l'utilisation accrue du bois dans les projets de construction en bois non traditionnels au Canada en sensibilisant davantage le public aux constructions novatrices de grande hauteur, aux ponts en bois et aux bâtiments commerciaux en bois de faible hauteur et à notre capacité de les produire.
- Le Programme de développement des marchés accroît les débouchés pour l'industrie forestière canadienne, tant sur les marchés étrangers que sur la construction non-résidentielle et les édifices en bois de moyennes hauteur des marchés nord-américains.
- Le Programme d'innovation forestière finance les activités de recherche, de développement et de transfert de la technologie dans le secteur forestier du Canada.
- Le Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière vise à aider le secteur forestier du Canada à devenir plus concurrentiel sur le plan économique et plus durable sur le plan de l'environnement par des investissements ciblés dans les technologies de pointe.

Il est intéressant de relever que ces exemples sont issus d'Etats où la filière bois occupe d'importantes fonctions de longue date. A leur échelle, ils font aussi face à la concurrence accrue de pays émergents. Les enseignements tirés de ces expériences montrent que les politiques publiques tendent à jouer un rôle pour :

- Maintenir la diversité du tissu économique sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la ressource au développement de nouveaux procédés industriels ;
- Encourager les collaborations interprofessionnelles ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser les circuits courts dans un contexte donné par la transition écologique.

4. Analyse régionale : cas des scieries vaudoises

En près de trente ans, le nombre de scieries vaudoises a diminué de plus de 70%. Le taux de fermeture des scieries suit un rythme aussi conséquent que celui qui concerne l'agriculture. Au moment de l'enquête, des entreprises ont annoncé ne plus scier. L'analyse a pu intégrer la majorité des scieries vaudoises établies dans le canton : de la plus importante scierie vaudoise à quelque cinq scieries, en passant par une entreprise de charpenterie et de sciage. Cet échantillon est représentatif de ces activités dans le tissu économique vaudois.

Dix entreprises ont répondu à l'enquête. Sur celles-ci, deux ont communiqué cessation d'activité. Les huit autres ont fait l'objet d'un entretien et/ou ont été rencontrées une deuxième fois. Toutes ces entreprises sont établies sur l'ensemble du territoire vaudois :

Entreprises répondantes par grandes régions vaudoises	**nbre**
Ouest vaudois et Vallée de Joux	3
Gros-de-Vaud et Broye dont une cessation	3
Nord vaudois	1
Pays-d'Enhaut, Chablais et Riviera dont une cessation	3
Lausanne	-

A l'exception de la plus grande scierie du canton de Vaud, ces entreprises sont présentes au sein de marchés de proximité, elles fonctionnent en circuits courts. Certaines identifient des perspectives de marché vers les centres urbains (avec les surélévations par exemple), partant du constat de la baisse du marché de la construction en conséquence de la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les résidences secondaires.

→ Typologie des organisations analysées

Les organisations tendent à se structurer en sociétés de capitaux. Trois sociétés individuelles ont répondu au questionnaire, parmi celles-ci deux sont gérées par des indépendants qui arrivent au terme de leur parcours professionnel. Quel que soit l'âge des dirigeants, la question de la transmission et de la relève est prégnante dans toutes les organisations. Deux entreprises ont géré une transmission intergénérationnelle il y a moins de dix années, une est en cours de transmission, une quatrième planifie la relève. L'avenir de deux scieries est plus qu'incertain.

Une seule entité est fondée sur le droit public, la scierie ayant été acquise par un groupement forestier. Pour ce cas particulier, l'enjeu n'est pas de l'ordre de la relève car la scierie permet à des forestiers de diversifier leurs activités professionnelles. Il réside dans la volonté des communes de professionnaliser et d'investir dans l'équipement de première transformation.

Entreprises	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
Structure juridique	SARL	SA	SARL	Nom propre	Nom propre	SA	Organ. publique	Nom propre
Emplois	18 dont 1.5 ETP scie	54	12 dont 9 ETP	1	1	7 dont 6 ETP	12 dont 2 ETP scie	7 dont 3.5 ETP scie
Transmission, relève	réalisée	planifiée		en vue		en cours		réalisée

En termes d'emplois, la taille des entreprises varie entre cinq à dix personnes en moyenne, sans le secrétariat. La composition de l'équipe est souvent saisonnière.

○ Profil des organisations et modèle d'affaires

Toutes les entreprises présentent des modèles d'organisation avec des compétences internes spécifiques à chacune, selon les rôles tenus par la direction. Il est important de relever que quelle que soit leur configuration, elles font toutes face à certaines contraintes exogènes – à un moment ou à un autre de leur évolution –, en particulier les conditions d'aménagement du territoire, de financements et de débouchés de marché, qui constituent d'importants freins au développement des entreprises.

→ Vision et développement

En termes de vision, les entreprises sont fortement ancrées dans leur région et sont convaincues de leur fonction essentielle dans la valorisation et la promotion du bois suisse. Les entreprises insistent sur l'enjeu de la deuxième transformation du bois au sein de circuits courts pour optimiser la logistique avec le transport. Elles relèvent l'importance de pouvoir valoriser les sous-produits en énergie.

Une scierie qui ne développe pas d'activités complémentaires au sciage devient l'exception. Ces entreprises de première transformation font face à la nécessité économique de diversifier leurs activités : par la charpenterie, les collaborations avec les fournisseurs d'énergie, voire le transport de bois. Certaines diversifications sont plus stratégiques que d'autres en termes de capitalisation et d'investissements futurs. Les cas étudiés montrent que la diversification participe pleinement au positionnement et au développement de l'entreprise.

Entreprises	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
Sciage, activité principale	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui
Volume annuel moyen (m3)	< 1'000	170'000	3'400	120	200	3'800	900	1'000
Augmentation prévue du sciage et stockage		projet en cours	projet en étude	non	non		souhait	souhait
Charpenterie, menuiserie	oui métier	non	non	oui métier	oui métier	non	non	oui métier
Energie	souhait	oui	souhait			souhait	oui	souhait
Transport du bois	Besoin propre		oui					
Deuxième transformation produits semi-finis	intérêt	souhait	souhait			souhait		souhait

→ Organisation interne, ressources humaines et formations

La plupart des entreprises ont des formes d'organisation familiales. Les entreprises qui développent des compétences complémentaires au sein de frateries ont certainement des avantages par rapport à une entité pilotée par une seule et même personne. Même si cette dernière délègue l'administration et la comptabilité, elle manque de disponibilité et de ressources pour développer la stratégie et le projet d'entreprise.

Comme le montre le tableau ci-dessus le sciage est une activité industrielle qui crée peu d'emplois directs. Il s'agit de structures relativement plates, où la direction occupe les fonctions tant décisionnelles qu'opérationnelles. L'avantage est donc considérable lorsque le projet d'entreprise évolue avec une direction partagée entre deux, voire trois personnes.

Malgré cela, la question des ressources humaines est problématique. En Suisse, la formation de scieur de l'industrie du bois réunit un petit nombre d'apprentis (CFC). Selon le site de l'orientation professionnelle, l'année 2020 compte 19 places d'apprentissage en Suisse, dont une pour le canton de Vaud. En 2019, une seule personne a été diplômée par Industrie Bois Suisse en Suisse romande.

« Après quelques années de pratique, les scieurs de l'industrie du bois peuvent devenir chef-fe d'équipe, responsable d'atelier, gérant-e de scierie ou s'installer à leur propre compte. A noter que l'investissement financier pour les machines et le matériel est très important. Très peu d'entreprises forment des apprentis. »[6]

Les perspectives professionnelles ne sont pourtant pas fermées, pluseurs options existent. Le certificat de scieur peut être complété par une maturité professionnelle, voire par des spécialisations en techniques du bois (ES, HES). Il est à relever que la direction de certaines entreprises est assurée par des personnes qui disposent de formation en charpenterie.

Entretemps, le recrutement attire des professionnels frontaliers, parfois domiciliés à plus de deux heures du lieu de travail. Si ces professionnels présentent d'excellentes qualitfications, ils sont peu à pas ancrés dans le territoire.

→ Clientèle et marchés

Les scieries sont très dépendantes du marché de la construction. Si la part du bois comme matériau de construction tend à croître, tel n'est pas encore le cas pour le bois suisse. La plus importante scierie vaudoise exporte plus de la moitié de sa production, sa dépendance au marché européen est aussi conséquente, qui plus est liée à la cherté du francs suisse.

L'élaboration d'une stratégie d'entreprise et son développement relève dès lors du parcours de combattant, tenant compte des ressources à disposition, tant humaines que financières. Les scieries acquièrent le bois dans un rayon de proximité. L'introduction du Label Bois Suisse (ex certificat d'origine bois suisse - COBS) constitue pour ces dernières leur principal argument marketing avec la traçabilité du produit et la confiance relative dans la qualité de leur production. De part leur marge minime, elles doivent optimiser les coûts, notamment de transport. Elles participent ainsi à une économie durable en circuits courts.

Marchés – produits *Entreprises*	Export	Construction bois (carrelets, planches, lattes)	Entreprises secteur construction (échafaudages pl de coffrage)	Emballages, caisseries	Autres et particuliers
Grande scierie	XX	X			
Scierie avec charpenterie		XX besoin propre	X		
Scierie		X	X	X	X

Les petites scieries commercialisent leur produit sur place. Cela signifie aussi que leur marché dépend de la dynamique du secteur de la construction dans leur bassin d'activités. Ainsi la scierie de Château d'Oex est certainement celle qui approvisionne le plus grand nombre de charpentiers, ces derniers assurant l'entretien de nombre de chalets et autres constructions en bois. Ce marché qui peut être qualifié de niche offre une certaine stabilité, néanmoins la dépendance de l'actuelle scierie envers cette clientèle est forte avec les risques induits.

Dans une autre configuration comme sur la Côte, plus rares sont les charpentiers qui passent pas des petites scieries, voire qui s'approvisionnent en bois suisse. Des parts de marché émergent pour les scieries notamment avec les entreprises de la construction, qui ont besoin d'échafaudage et de coffrage en bois.

Le secteur des particuliers et des paysagistes apparaît aussi. Dans le cas d'espèce le volume de production pour les scieries est bien moindre, même s'il a l'avantage de signaler la prise de conscience d'une clientèle privée qui est sensibilisée et veut du bois suisse pour aménager son jardin.

[6] https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=244

→ Coopérations

Les scieurs sont assez isolés dans leurs activités, ils doivent s'ouvrir aux collaborations interprofessionnelles et publiques-privées pour développer leurs activités. Les modèles de réussite résultent dans l'association des compétences pour la transformation et la commercialisation de sous-produits en énergie par exemple ainsi qu'à la mutualisation d'investissements d'équipements ou de matériels spécifiques.

En préambule, il s'agit de relever que la plus importante scierie du canton de Vaud a été précurseur en matière de coopérations et a démontré l'intérêt de telles approches. Les exemples cités ci-après mettent en évidence la capacité de cette entreprise à planifier et investir pour son avenir. A une autre échelle, les modèles de coopérations présentés doivent servir les entreprises de la filière.

→ Coopération publique et privée

La coopérative BoiPac a été constituée au début des années 1990 pour permettre l'investissement dans la scierie Zahnd à Ruyeres dans le Gros-de-Vaud et la création d'un parc à grumes sur le site. Des investissements d'environ CHF 15 millions étaient prévus, la banque estimait alors n'avoir pas suffisamment de garantie. En concertation avec des communes, l'entreprise a initié la création de la coopérative BoiPac. Quelque 170 communes[7] ont successivement adhéré au but suivant :

« Sauvegarder les intérêts économiques et sociaux de ses membres en créant un parc à bois leur offrant les prestations suivantes : réduction des souches, écorçage, tronçonnage, cubage, triage et qualification des bois, et stockage. »

Le capital de CHF 1 million a été ainsi constitué. Pour répondre aux besoins de développement de l'entreprise, la coopérative BoiPac a contracté les prêts bancaires et cantonaux (LDER).

Après trente années de fonctionnement, l'entreprise Zahnd a la capacité financière d'investir dans le renouvellement de ce parc à grumes et de la scierie sans faire appel aux communes. La valorisation du bois en énergie par Enerbois participe de beaucoup à la capitalisation de ressources pour la scierie.

Ce modèle aurait tout intérêt à servir d'exemple dans d'autres régions vaudoises. Il peut être adapté et implémenté sur d'autres sites en collaboration avec les scieries existantes. Notamment, la scierie basée à Château d'Oex dans le Pays-d'Enhaut dont la question du stockage et d'écorçage n'est pas solutionnée. Il en est de même dans le district de Nyon.

Mais cette année 2020, avec le passage à la retraite du président, la direction de BoiPac souhaite se retirer, il est prévu de dissoudre la coopérative. En 2021, il sera certainement moins évident de mobiliser les communes, même si celles-ci sont d'importantes propriétaires de forêts. Objectivement, elles ont toutes intérêt à valoriser leurs ressources dans des circuits de proximité plutôt que de l'exporter à moindre prix en Europe, voire en Chine. De même, plus elles sont nombreuses à participer à un mécanisme type BoiPac, plus les coûts et risques induits diminuent. L'Etat de Vaud, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'environnement (DGE) tient ici un rôle mobilisateur.

→ Coopération interprofessionnelle sur un produit

C'est le cas de l'entreprise Zahnd, qui a lancé un appel d'offres qu'a remporté la Romande Energie. Ces deux entreprises ont ainsi créé la société anonyme Enerbois qui gère l'installation biomasse sur le site de Ruyeres (enerbois.ch). En Suisse, d'autres situations similaires se présentent, où des partenariats existent entre scieries et prestataires d'énergie avec souvent les collectivités publiques. C'est le cas notamment de la région de Gruyère et à Willisau dans le canton de Lucerne.

Dans une configuration différente, un contrat lie le groupement forestier des Agittes au Groupe E Celsius. Dans ce cas, les revenus générés par la filière énergie ont permis au groupement forestier d'investir dans la scierie et permettent de rembourser le leasing de leur équipement de première transformation.

[7] Plus de la moitié des communes vaudoises au nombre de 309 au 01.01.2017

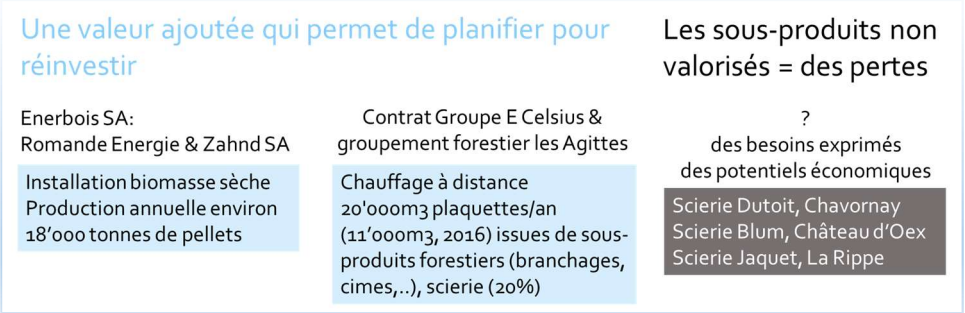

Sources : enerbois.ch ; agittes.ch

Il est important de relever que dans les cas de Rueyres et des Agittes, ces diversifications génèrent des capacités financières qui permettent aux organisations de planifier et d'investir. La valorisation des sous-produits est une donne indispensable pour générer une dynamique de développement.

A une étape de leur développement, les scieries Dutoit à Chavornay et Jaquet à La Rippe ont exprimé le souhait de valoriser leurs sous-produits par le biais de chauffage à distance. Cette valorisation fait partie des objectifs de la scierie Blum à Château d'Oex. Cette diversification figurait en priorité lors de la reprise de l'entreprise par l'actuel propriétaire. Les différents contextes n'en ont pas permis l'aboutissement. A ce jour, il n'existe pas de projets en cours qui impliqueraient ces entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et nécessite l'apport de spécialistes dans le domaine de diversification pour préparer les étapes de mise en oeuvre.

→ Coopération interentreprises sur des outils de production

C'est le cas des trois entreprises de charpente, Dizerens frères SA, Ingold à Moudon et Pillonel à Payerne qui ont investi dans une machine pour façonnage de charpentes performant. Elles ont créé conjointement une société à responsabilité limitée dans le but de l'exploitation, le commerce et la transformation de matériel et de produits dans le domaine du bois et de la construction.

De telles démarches pourraient être envisagées. La mise en réseau des acteurs économiques par le biais d'une coordination régulière dans le cadre du programme vaudois pour la filière bois pourrait faciliter les échanges et l'approfondissement des éventuelles mutualisations d'équipements.

Selon l'entreprise Dizerens, ce type de coopération n'est pas sans risque lorsque la situation économique d'un partenaire subit d'importants changements : tel le rachat d'une des entreprises co-propriétaires de l'équipement par un tiers, voire sa faillite, etc. Les modalités contractuelles doivent prévoir ces éventualités.

Dans le cadre des trois modèles de coopération cités plus haut et au regard de la nature juridique des scieries, il est à relever que les sociétés de personnes présenteront probablement moins d'opportunités pour développer de tels partenariats, du point de vue du risque pour le partenaire notamment si ce dernier répond du droit public. En fonction des projets, certaines entreprises individuelles devront nécessairement faire évoluer leur statut juridique.

→ Acquisition, repositionnement et développement

Les stratégies d'acquisition et de repositionnement font partie de la réalité économique de la filière. La maîtrise de l'approvisionnement de la ressource, du sciage aux processus différenciés de transformation permet à une entreprise ou à un groupe d'entreprises d'assurer sa place dans le marché sur les plans successivement régional, national voire européen.

Dans le canton de Fribourg, il est utile de rappeler que l'entreprise Despond à Bulle a pu être reprise en 1978 grâce à une stratégie, un repositionnement et des investissements conséquents par l'entreprise Scherly SA à La Roche, active dans le même secteur. Selon sa communication officielle, la priorité a été donnée aux activités tant de sciage, de raboterie, qu'à la listerie ainsi qu'à d'autres activités comme la production de portes ou d'étagères. Au 1er janvier 1994, les deux sociétés ont fusionné et la production a été concentrée dans les locaux de Despond SA à Bulle. Des investissements d'environ 40 millions ont été engagés dans ce processus.

La question se pose si les conditions qui se sont présentées alors sont actuellement envisageables pour une entreprise de première transformation dans le canton de Vaud. La situation générale montre qu'un certain nombre de contraintes existent pour permettre un tel développement.

Une dynamique fribourgeoise qui relie première et deuxième transformations

L'exemple du canton de Fribourg montre la dynamique positive générée par la proximité des entreprises des première et de deuxième transformations. Non seulement, elle permet de réduire les charges conséquentes de transport, mais surtout elle permet de mutualiser des ressources. En effet, le cercle vertueux généré avec le bois occupe un panel d'entreprises fribourgeoises de petite et de grande tailles qui ont pu diversifier leurs activités et renforcer leur présence sur le marché de la construction en Suisse.

Il est à relever le cas de l'entreprise Ducret à Orges qui a rejoint le groupe JPF. Si la production est sur Vaud, son siège (l'organe stratégique) est aujourd'hui basé à Bulle aussi dans le canton de Fribourg. Comme le montre les statistiques, le déficit de deuxième transformation dans le canton de Vaud est un handicap et limite le potentiel de développement et de valorisation de la première transformation.

○ Equipements et infrastructures

Les réponses au questionnaire et les échanges qui ont eu lieu avec les entreprises vaudoises mettent en évidence le caractère industriel des équipements et des installations. Nombreuses scieries datent du début du vingtième siècle, avec des reprises au plus tard dans les années 1990 entre les crises économiques, lorsque les marges permettaient d'investir.

La plupart des infrastructures ont été acquises lors de la reprise de la scierie ou en achat d'occasion. Il faut relever l'exception de l'entreprise Zahnd qui a toujours eu pour principe dès la première génération d'investir dans le renouvellement et l'adaptation de son matériel sur une base régulière. Toutes les entreprises n'ont pas fait ou pu faire de la sorte, elles en sont certainement pénalisées aujourd'hui. La capacité et le besoin d'investir dans des infrastructures ou des équipements soulève un certain nombre de questions.

L'actuelle configuration du site ne permet souvent pas d'accueillir certains équipements plus performants, faute d'affectation de superficie adaptée pour envisager une hausse du volume de production ou une diversification.

→ Le besoin de terrain affecté

La problématique se pose dès l'achat du bois avec son stockage et l'écorçage. Ces derniers représentent un coût supplémentaire si la scierie ne dispose pas de la capacité de stockage et de préparation du bois qui précède l'étape de sciage. Les scieries, en particulier les petites scieries, fonctionnent à flux tendus. Elles connaissent leur clientèle, anticipent ainsi l'achat de grumes, préparent et débitent le bois puis produisent les planches, carrelets, voire caisses et autres produits qu'elles stockent sur place. Certaines disposent de séchoirs à air chaud pour assurer la production d'éléments sur une période plus longue dans l'année.

Le graphique ci-contre met en évidence les contrastes dans la distribution des surfaces extérieures versus intérieures ainsi qu'entre les entreprises.

La moyenne est biaisée par la présence de la plus importante scierie qui compte actuellement près de 10 hectares compact. De surcroît, ceci ne tient pas compte de ses besoins complémentaires de quelque 6 hectares.

La médiane apporte plus de précisions sur la grappe des petites scieries dont les activités sont contraintes par des superficies globales de moins de un hectare.

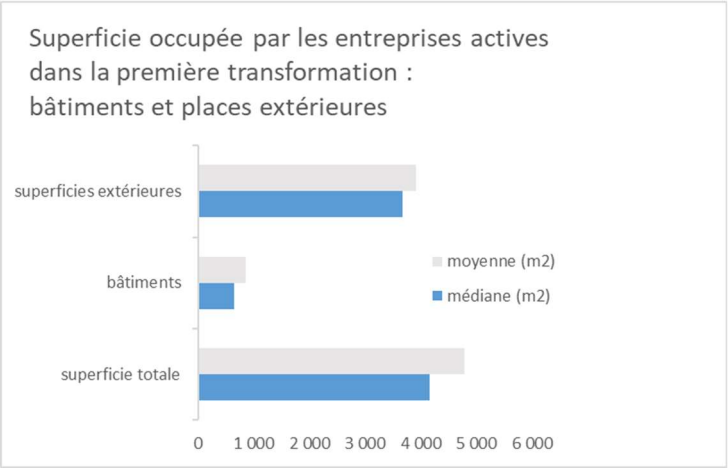

Source : Guichet cartographique cantonal vaudois, août 2020

→ Le stockage et l'écorçage des grumes : un aménagement prérequis

L'écorçage ne se pratique plus en forêt depuis 2015, l'organisation et les coûts d'écorçage incombent à l'acquéreur, en l'occurrence le scieur. Deux cas de figure existent. Premièrement, la scierie dispose d'une place de stockage ou d'un parc à grumes et d'une écorceuse. L'autre cas de figure qui est la règle, la scierie sollicite les services d'entreprises forestières[8], qui louent écorceuse voire services.

Cette étape génère des coûts supplémentaires dont le transport, sans compter la perte des sous-produits. Cette donne de départ a bien évidemment des répercussions négatives sur la chaîne de valeur.

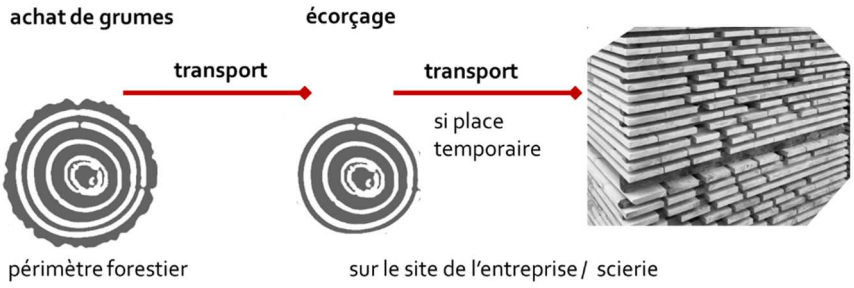

Source : cevAde

→ L'investissement et les charges induites

Individuellement, les entreprises ont peu de moyens pour investir dans des infrastructures lourdes et de nouveaux équipements. Il n'est pas aisé de mutualiser ces investissements selon les fonctions de l'infrastructure lourde, voire des coûts d'investissement et d'entretien de l'équipement. L'équipement à investir est aussi générateur de nouvelles charges à prendre en considération, notamment en ressources humaines avec les risques inhérents.

Ces conditions de départ ont bien évidemment des répercussions sur la capacité d'engager des prêts bancaires. Isolées les scieries ont peu à pas de chance de dégager des ressources pour renforcer leur capacité de production et leur rentabilité. Pour une entreprise de charpente dotée d'une scie datant des années 1990, il est certain que celle-ci évaluera finement l'intérêt d'investir ou non dans une nouvelle scie.

Ce constat soulève l'enjeu de la diversification qui participe à générer des moyens supplémentaires d'une part et des appuis publics incitatifs à l'instar de BoiPac ou de l'aide au montagnard, d'autre part.

Aide suisse aux montagnards

L'Aide suisse aux montagnards a accordé un soutien conséquent à l'acquisition de l'équipement pour la scierie des Agittes. Cette contribution subsidiaire a représenté une aide décisive dans l'engagement de l'association de communes. Ce type de soutien est réservé aux régions de montagne bien évidemment, mais il représente une solution parmi d'autres.
Les conditions qui permettent le maintien de la première transformation doivent tenir compte des petites structures comme des grandes. Les solutions doivent permettre l'accessibilité aux investissements.

[8] La plupart des organisations répondantes traite avec l'entreprise Schmuki SA à Lucens dans la Broye. Celle-ci par ailleurs récupère des sous-produits à des fins d'énergie.

→ Le potentiel d'augmentation du volume de production

Actuellement, le sciage annuel moyen est de près de 2'000 m3 pour les sept entreprises. Cette donnée ne tient évidemment pas compte de la plus importante scierie, qui scie à elle seule entre 160'000 à 170'000 m3 par année. La plupart de ces petites scieries pourraient augmenter leur production si les conditions d'aménagement étaient améliorées et les infrastructures optimisées. Significative, cette augmentation pourrait représenter plus du double de la production actuelle. Cette éventualité ne doit pas être négligée par les pouvoirs publics, car le sciage des petites scieries apporte la garantie de transformation du bois dans un marché de proximité.

A titre illustratif, la scierie de Château d'Oex dispose actuellement d'une capacité de sciage de 1'500 m3 par année. Dans l'éventualité d'un aménagement sur un nouveau site, comme le site des Moulins, avec des infrastructures adaptées en conséquence, l'entreprise pourrait passer à une production d'environ 6'000 m3 par année. Cette augmentation serait facilitée par l'optimisation des charges, notamment l'intégration des grumes sur le site avec écorçage, de même que la valorisation énergétique de l'ensemble des sous-produits.

Il est certain que cette orientation amène un repositionnement de l'entreprise, qui devra se faire par étapes successives. En termes de croissance, cette augmentation de près de 300% est proportionnellement plus conséquente que les projections de croissance de la grande scierie qui augmenterait à près de 18% son volume de sciage.

A noter que ce repositionnement concerne l'ensemble des projets d'entreprises qui devront à terme adapter leurs outils de production à l'évolution de la ressource : du gros bois en passant par le feuillu (cf rapport sur l'inventaire dendrométrique cantonal 2009-2018). La grande scierie a par exemple pu investir en 2020 dans une nouvelle scie qui lui permettra d'élagir son panel d'approvisionnement. Cet équipement lui permettra d'écouler du bois de grand diamètre et d'augmenter ainsi son volume de production.

Avantages et bénéfices collectifs du développement des entreprises de sciage

Les avantages ne sont pas réservés aux seules entreprises. Ils apportent à la collectivité publique :

- La sécurité d'écoulement du bois des forêts régionales, même en cas de dégâts majeurs ;
- Une distribution de ce bois dans le territoire vaudois, qui réduit la pression sur la première scierie du canton et lui permet de se concentrer sur son marché compétitif ;
- Une capacité à contribuer à la transition écologique ;
- Des potentialités d'innovation pour le secteur de la construction ;
- Une garantie de transformation du bois par leur propriétaire public dans le cadre des marchés publics.

○ Situation foncière et aménagement du territoire

Dans la majorité des cas, si le scieur a l'avantage d'être propriétaire d'un parcellaire, sa configuration présente d'importantes contraintes au développement des activités de transformation du bois. Cette tendance révèle le poids structurel de l'histoire et de la difficulté d'adapter les infrastructures aux enjeux à venir. Le développement de la filière dépend d'une vision d'ensemble tant économique que d'aménagement.

Les scieries qui ont pris part à cette étude sont localisées sur un parcellaire relativement compact réparti en zones de différentes affectations.

→ Typologie d'affectation

De par leur genèse, les zones d'activités dédiées à la transformation du bois sont prises en enclave entre un périmètre d'habitat et les périmètres agricole et sylvicole. En corollaire, les bâtiments avec leurs accès sont distribués :

- de part et d'autres d'axes de transport. La scierie peut être localisée en zone village ;
- de part et d'autre d'un cordon boisé ou forêt avec présence de cours d'eau, puisque ce dernier servait à l'origine la scierie ;
- à côté d'une zone agricole qui jouxte la scierie, l'entreprise n'est qu'exceptionnellement propriétaire d'une parcelle agricole ;
- avec une habitation et place type jardin, située à l'intérieur ou à proximité de la zone village.

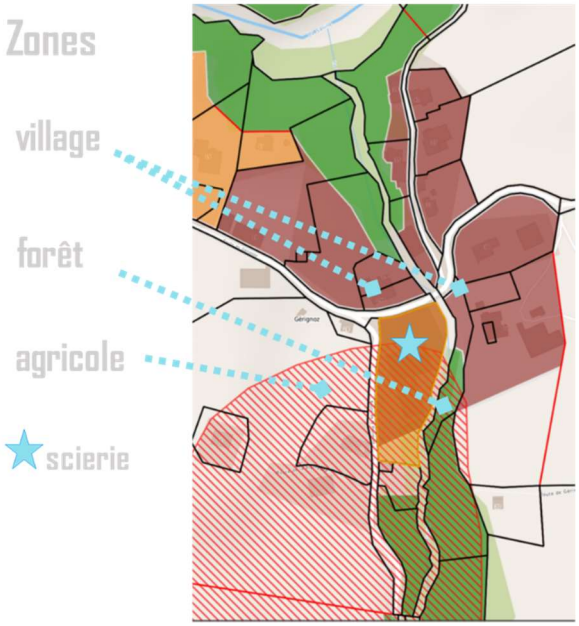

Le cas de la scierie de Château d'Oex illustrée ci-contre montre bien cette problématique. Dans ce cas, les possibilités de développement *in situ* sont inexistantes.

Source : Guichet cartographique cantonal vaudois, août 2020

→ Des sites à fortes contraintes

Par conséquent, qu'il s'agisse du site de la scierie à Rueyres, à Château d'Oex, à l'Abbaye, à La Rippe, ou encore à Marchissy dans le district de Nyon, les possibilités d'extension foncière sont extrêmement complexes. Si les enjeux pour chacune des scieries citées diffèrent de par leur volume de production, elles font face aux mêmes contraintes d'aménagement.

Les données issues du guichet cartographique de l'Etat de Vaud montrent l'enchevêtrement des situations foncières de ces scieries dont la localisation avait un sens et une fonction historique. Chacun des cas illustrés dans ce tableau se trouve aujourd'hui confronté aux limitations d'un éventuel développement, autant pour l'optimisation de la gestion des flux, que pour le renforcement d'activités et la diversification.

A cela s'ajoute le constat que la plupart des zones ne sont pas situées à proximité de zones d'activités artisanales et industrielles existantes. Ce qui réduit d'autant les possibilités de synergies interprofessionnelles, que la proximité peut favoriser par la limitation des coûts de transport de la matière volumineuse.

Affectation du site d'activités et de son environnement direct	Château d'Oex (Pays d'Enhaut)	L'Abbaye (Vallée)	La Rippe (Ouest vaudois)	Ruyeres (Gros-de-Vaud)	Chavornay (Nord vaudois)
Zone d'affectation du bâtiment industriel	zone village (avec AF)	zone village	zone artisanale	zone industrielle	zone industrielle
Zone forêt avec cours d'eau dans le parcellaire	oui	oui	oui	oui	non
Habitation propre dans le parcellaire	oui en zone village	oui en zone village	non	non	non
Habitations dans le périmètre des activités	oui	oui	oui	oui	oui
Zone agricole (champ, pâturage) jouxtant le périmètre	oui (AF)	oui	oui (SDA)	oui (SDA)	non
Zone d'activités / industrielle jouxtant le périmètre	non	non	non	non	oui

Source : Guichet cartographique cantonal, Vaud, août 2020

→ Trois exemples contrastés

Les trois situations décrites ci-dessous mettent en évidence que les questions d'aménagement du territoire ont des impacts décisifs sur le développement économique des entreprises.

- Site de Chavornay dans le Nord vaudois

La scierie Dutoit à Chavornay est en phase de reprise par la caisserie Dutoit, elle-même située dans la même zone d'activités. De la fragmentation des parcelles distribuées au fil des générations, cette transmission permet au repreneur de disposer d'une zone industrielle d'au moins un hectare en 2019 pour atteindre potentiellement 1.5 hectares. Cette reprise présente un potentiel non négligeable de valorisation pour la filière bois, puisque ce rapprochement s'effectue au sein d'un périmètre légalisé cohérent et accessible par voie CFF, à proximité des axes routiers.

Dans le cas d'espèce, cette situation soulève le paradoxe de la valeur générée des activités du sciage avec la valeur que représente la propriété foncière. S'il semble fondamental de garantir la transformation du bois dans les régions vaudoises, la question se pose de la perennité des activités de première transformation dans un périmètre industriel.

- Site de l'Abbaye à la Vallée de Joux

La scierie de l'Abbaye à la Vallée de Joux est située dans un périmètre villageois jouxtant les zones forestières et agricoles. Un éventuel développement autour du bâtiment industriel ne peut être que qualitatif et non extensif. Au vu des marges économiques des activités de la scierie, les modèles économiques ne peuvent être que novateurs, assurer des marchés de niche à valeur ajoutée.

En ce qui concerne ces deux exemples, leur développement nécessiterait vraisemblablement des investissements conséquents qu'un exploitant ne pourrait se permettre d'envisager individuellement. De surcroît, ces investissements devraient être assurés avec l'approvisionnement d'une deuxième transformation.

- Site de Rueyres dans le Gros-de-Vaud

La scierie de Rueyres a démontré ces vingt dernières années l'intérêt d'aménager une zone d'activités compacte (env 10 hectares), en termes d'augmentation de la production, d'optimisation des coûts logistiques avec le parc à grumes et enfin la diversification énergétique, qui génère des revenus supplémentaires. Les enjeux de l'entreprise sont toujours prégnants en termes d'aménagement du territoire. Elle nécessite le renforcement de sa production, l'optimisation de la logistique et du parc à grumes et *in fine* son avenir est aussi lié à la deuxième transformation.

Ces trois exemples contrastés montrent qu'il n'existe pas une solution mais plusieurs solutions adaptées aux contextes. Dès lors, une approche coordonnée en faveur de la première transformation et reliée à la deuxième transformation fait sens.

→ La question du maintien de zones adaptées : un enjeu cantonal

Quel que soit les scénarios d'évolution, les statistiques montrent que près de deux scieries disparaissent chaque année dans le canton de Vaud. Récemment, le Pays-d'Enhaut a assisté à la disparition de deux scieries entre 2019 et 2020. A l'instar de zones forestière et agricole, ces zones de première nécessité pour la gestion forestière font-elles l'objet de mesures de remplacement ?

A cet égard, il est important de relever que la superficie forestière en Suisse progresse. Elle représente la part la plus importante du territoire proportionnellement à l'agriculture, aux infrastructures et activités[9]. Le canton de Vaud ne fait pas exception. Le maintien et le développement de la première transformation ne peut pas être écarté des politiques forestières et d'aménagement.

Le processus de transformation du bois nécessite un repositionnement global : de l'aménagement, aux investissements et leurs coûts induits. Dans le contexte de la transition écologique, l'enjeu réside dans le maintien des activités de première transformation du bois dans les périmètres cohérents de régions vaudoises pour assurer les circuits courts. La priorité n'est pas tant la quantité de volume scié, mais bien dans la continuité et la diversité des productions (feuillus et résineux par exemple).

[9] « La forêt suisse couvre aujourd'hui près d'un tiers du territoire national. La forêt progresse principalement sur les surfaces agricoles qui ne sont plus exploitées. » https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/etat-et-fonctions-des-forets/surface-forestiere-de-la-suisse.html#:~:text=Surface%20foresti%C3%A8re%20de%20la%20Suisse%20La%20for%C3%AAt%20suisse,les%20surfaces%20agricoles%20qui%20ne%20sont%20plus%20exploit%C3%A9es.

○ Synthèse

L'analyse fondée sur les données nationales montre comment l'effritement du secteur de la première transformation du bois dans le canton de Vaud perdure. Les conséquences environnementales, financières et socioprofessionnelles font certainement partie de la gestion des risques forestiers. Les impacts de ces disparitions sont d'autant plus irréversibles que – contrairement aux structures agricoles - les possibilités d'affectation des zones adaptées à ces activités se réduisent comme peau de chagrin.

Comme démontré précédemment, la part principale du sciage vaudois s'effectue par une seule scierie, qui débite en majorité des bois de diamètre moyen à destination de l'industrie de la construction. La part prépondérante de sa production part à l'export. De surcroît, partie du bois vaudois est transformé dans différents cantons suisses, comme le canton de Fribourg, qui dispose d'une diversité d'entreprises de première et de deuxième transformations supérieure au canton de Vaud.

Les petites scieries coupent un volume annuel bien moindre, à destination d'un marché de proximité. Certaines ont la capacité de débiter du bois de large diamètre et de différentes essences. L'existence de petites entreprises réparties dans le territoire vaudois est un gage de sécurité pour les propriétaires forestiers, qui ont ainsi l'assurance de pouvoir valoriser le bois, freiner en partie son vieillissement et des risques induits.

Les marges économiques du sciage du bois sont faibles d'autant plus que l'ensemble d'un bois acheté n'est pas valorisé et encore moins commercialisable. Elles sont marginales voire déficitaires si aucune valorisation des sous-produits comme de la sciure n'est possible. Afin de réduire les effets induits par cet effritement structurel de la première transformation, la mise en place de mesures de soutiens permettraient de maintenir ce qui reste de diversité des scieries établies d'une part et d'engager des conditions favorables à la deuxième transformation d'autre part.

→ Les solutions adaptées au cycle de développement de l'entreprise

Les solutions sont partenariales, collectives et transversales. En couleur ci-après les éléments qui nécessitent des accompagnements extérieurs.

	Investissement sciage	Investissement logistique et stockage	Foncier et aménagement	2ème transformation Aménagement et investissement
Importante scierie	dans l'équipement de sciage (grand diamètre)	dans le renouvellement du parc à grumes	Extension foncière et affectation nécessaire pour optimiser la logistique et augmentation de la production (>10'000 m3/an).	Production industrielle[10] dans périmètre d'extension : montage partenarial à développer
Petites scieries	dans l'équipement de sciage	dans la capacité de stockage amont et aval avec séchage	Extension foncière pour améliorer la logistique et augmentation de la production (x2 à x3)	Intégrer la transformation des sous-produits en bois énergie Marchés de niche (cas du feuillus)

[10] type lamellé collé (CLT)

5. Développement d'un système de soutien

Un tel système doit appréhender l'ensemble de la chaîne de valeur d'une scierie pour proposer des solutions adaptées aux besoins et renforcer les parts du bois suisse dans le marché de la construction. L'objectif est d'optimiser la commercialisation de chaque partie du bois scié en renforçant les possibilités de développement des entreprises.

Lorsque partie d'une grume n'est pas transformée en produits et commercialisée, elle représente une perte. Le rendement est donc étroitement lié à la capacité de valoriser le maximum de chaque bois avec des produits de qualité. Une gamme de produits est ainsi constituée de planches, de carrelets, de bois d'énergie, entre autres. En Suisse, la composition optimale de cette gamme est intrinsèquement liée au marché de la construction, dans une moindre mesure de l'emballage. Le schéma ci-après illustre le spectre des qualités de produits issus d'une grume.

Le rendement dépend de plusieurs facteurs :

- La bienfacture du sciage ;
- L'infrastructure et la logistique ;
- Les débouchés de la deuxième transformation.

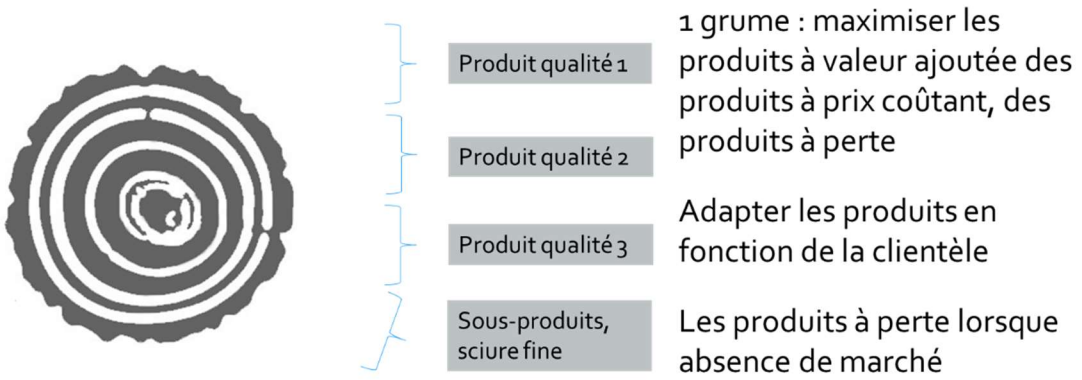

Source : cevAde

Le système de soutien propose des mesures de nature tant structurelle que conjoncturelle, qui ciblent les étapes successives de l'approvisionnement au stockage du bois scié et à sa commercialisation.

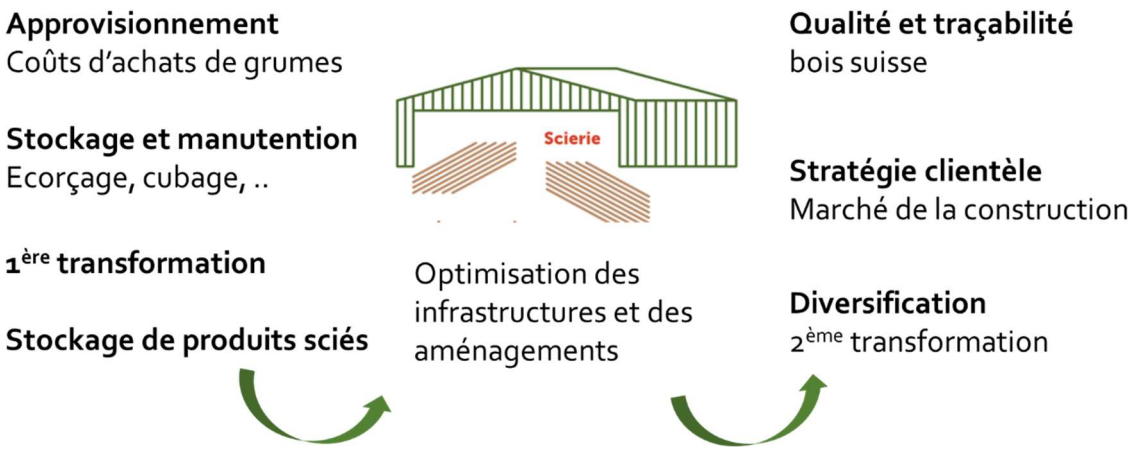

Source : cevAde

→ Les objectifs identifiés

- Contribuer à la valorisation du bois issu des forêts vaudoises et ainsi à la transition écologique ;
- Garantir la capacité de sciage dans les régions vaudoises ;
- Optimiser l'aménagement des outils de production en vue du maintien des activités de sciage, de développement et de diversification ;
- Solutionner les financements et perspectives ;
- Développement de produits par la mise en réseaux des acteurs de la chaîne de valeur ;
- Mesures incitatives pour favoriser l'usage du bois suisse ;
- Simplifier la gouvernance, clarifier les rôles.

→ Cinq mesures identifiées

Les solutions sont partenariales, elles nécessitent l'appui du canton, des régions et des localités concernées pour se réaliser. Cet appui se concrétise par des soutiens techniques et financiers qui sont présentés dans les points suivants.

1- Modèle d'affaires
2- Énergie
3- Aménagement
4- Leviers financiers
5- Marchés et mesures incitatives

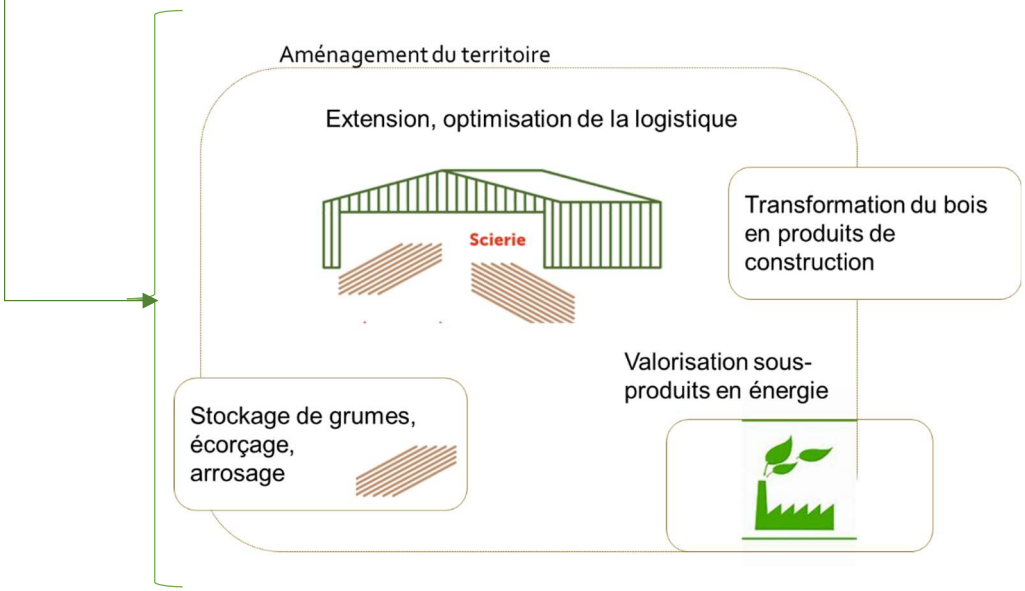

Source : cevAde

○ Rôles des parties

Pour chacune des cinq mesures proposées, les entreprises assurent le portage de projet, contracte les partenariats. Les collectivités publiques ont un rôle différencié à tenir selon la nature des démarches, le niveau territorial et décisionnel.

Le tableau ci-après décrit de façon synthétique les différents rôles pour chacune des cinq mesures. Ces dernières sont introduites aux points suivants du chapitre.

RÔLE DES PARTIES / *AXES D'ACTION*	ENTREPRISE DE 1ERE TRANSFO DU BOIS	COMMUNE / INTERCOMMU-NALITE	ORGANISATIONS REGIONALES	CANTON	CONFEDERATION
ACCOMPAGNEMENT	Coordination, appui et conseils des projets d'entreprises, des partenaires, mandataires et des thématiques par un répondant technique du programme vaudois filière bois				
MODELE ET PLAN D'AFFAIRES DEMONSTRATION DE LA VALEUR AJOUTEE	Portage de projet, élaboration du modèle et plan d'affaires	Transmission d'informations	Transmission d'informations	Transmission d'informations, évaluation du plan d'affaires	
ENERGIE OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT ET 2EME TRANSFO SOUS-PRODUIT	Engagement avec la ou les commune(s) et le(s) fournisseur(s) d'énergie	Engagement ou soutien à l'installation d'un système énergétique avec le scieur, le groupement forestier et le fournisseur d'énergie	Transmission d'informations et selon impacts intégration dans SGZA	Mesures de soutien par le DES-diren	Mesures de soutien par l'OFEN (audit)
TERRITOIRE APPROCHE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIERE	Portage de projet, évaluation des besoins en fonction du plan d'affaires	Engagement de la commune siège, transmission des informations	Transmission d'informations, intégration dans SGZA	Pilotage de groupe transversal de coordination: aménagement, économie, mobilité, environnement	
LEVIER FINANCIER POUR LES INVESTISSEMENTS	Elaboration des dossiers, montage des fonds propres	Engagement selon modèle BoiPac	Coordination avec le programme vaudois, transmission d'informations	Financements selon modèle BoiPac par le DES-DGE et par la LADE avec le DEIS-SPEI	Mesures de soutien de l'OFEN (installations)
MARCHES ET MESURES INCITATIVES	Organisation du réseau des partenaires et des thématiques par un répondant technique du programme vaudois filière bois. Renforcement du programme vaudois dans le réseau des partenaires de la filière				
	Participer au réseau des partenaires		Transmission d'informations aux entreprises de la place	Mise en place de mesures incitatives à la construction d'objets subventionnés au regard de la LVFo	Mise en place de mesures encourageant la traçabilité du bois

○ Modèle d'affaires

Les enjeux de diversification des entreprises de première transformation dépassent la responsabilité de la seule entreprise. Celle-ci peut exceller dans son savoir-faire, mais elle dépend de l'aménagement territorial et des partenariats publics et privés pour assurer son développement. La plus importante scierie vaudoise n'aurait pu multiplier sa production par cinq en douze années (2007) puis par près de dix en vingt ans (2020) si la collectivité publique n'avait pas tenu un rôle facilitateur.

Comme il a été montré précédemment, l'évolution des conditions du marché a généré d'importantes réductions des marges. Pour y faire face, son modèle d'affaires a intérêt de prendre une forme mutualisée (voire d'économie collaborative) car il ne peut se déployer que par des partenariats en vue de la diversification des activités de l'entreprise[11]. Ce modèle d'affaires s'apparente aussi à l'économie circulaire puisqu'il a pour enjeu la valorisation des sous-produits à chaque étape de la chaine de valeur.

La mue de l'entreprise vers ce modèle d'affaires s'inscrit aussi dans la durée. Elle doit pouvoir planifier son développement. Il aura fallu ainsi vingt années à la première scierie vaudoise pour se permettre de réinvestir dans l'extension de son parc industriel.

→ Accompagnement des entreprises

La première mesure se concrétise par l'accompagnement de projet avec un coach, qui tient aussi un rôle de coordination avec les questions d'aménagement, d'énergie et des leviers financiers. Il organise les rencontres entres les parties prenantes, fait appel si nécessaire à des expertises externes sur des problèmes spécifiques et coordonne les démarches avec les instances communales, régionales et cantonales.

L'accompagnement d'une entreprise débute par l'analyse de la situation puis consiste en l'établissement des modèle et plan d'affaires. Ces éléments devront être pris en considération :

- La structure des coûts et des profits (comptabilité analytique) ;
- L'aménagement et logistique ;
- L'énergie et partenariats publics et privés ;
- La relation clientèle, système gestion commerciale ;
- Le plan d'investissements et les coûts liés.

→ Coordination cantonale par le programme vaudois pour la filière bois

Le répondant « entreprise » du programme vaudois pour la filière bois vaudoise devrait pouvoir assurer l'accompagnement de l'entreprise, la coordination avec les instances publiques et des expertises mandatées.

Cette coordination présente l'avantage de faciliter les échanges entre les entreprises de première transformation si le répondant du programme vaudois pour la filière bois peut accompagner les différents projets d'entreprises. Il contribue ainsi au partage d'expérience, à identifier les tâches qui pourraient être mutualisées comme certains outils de gestion, le marketing, la commercialisation, etc.

[11] A cet égard, l'illustration de l'entreprise bernoise résume cet esprit collaboratif : https://www.schaerholzbau.ch/dienstleistungen/gesamtleister/#Werkgruppe

→ Réalisation par étape : du court au long terme

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée. Il se formalise par la constitution d'un groupe de travail par entreprise. Au sein de chaque groupe de travail, la présence de représentants de la région et de la commune-siège de l'entreprise semble fondamentale. La dynamique du groupe de travail permettra d'assurer la faisabilité du modèle d'affaires avec la réalisation des projets énergie, les démarches d'aménagement du territoire et les montages financiers.

Le programme vaudois pour la filière bois assure le rôle de garant dans la mise en œuvre du dispositif de soutien, il veille à l'avancement des projets et à l'implication des parties prenantes.

○ Energie

Les scieries devraient toutes pouvoir valoriser leurs sous-produits issus du bois scié en source d'énergie. Cette démarche présente le double avantage de réduire les coûts tant écologiques qu'économiques du transport de déchets et de générer de la valeur ajoutée sur place. Ce processus implique nécessairement la coopération des fournisseurs d'énergie ainsi que l'engagement des collectivités locales dans l'éventualité de chauffage à distance. Ces démarches prennent du temps, elles nécessitent accompagnement et investissements.

Cet objectif de valorisation de la ressource est partagé par plusieurs entreprises. Actuellement les sous-produits qui ne sont pas transformés génèrent des coûts écologiques de transport pour être acheminés le plus souvent sur de longues distances, par exemple en Suisse alémanique (comme historiquement l'usine d'Aarberg). Fréquemment, les coûts de transport ne sont pas systématiquement facturés par l'acquéreur lorsqu'en contrepartie le scieur ne facture pas ses sciures. A cet égard les entreprises vaudoises sont défavorisées par rapport aux entreprises situées de l'autre côté de la Sarine.

→ Analyse énergétique

Cet axe d'action peut se mettre en place par étape avec en premier lieu l'activation d'un audit du fonctionnement énergétique de l'entreprise. Cette mesure peut être réalisée rapidement avec le programme PEIK proposé par Suisse énergie. La mesure existante ne le prévoit pas, mais l'évaluation peut intégrer dès le départ la question des sous-produits. L'entreprise doit en formuler la demande.

Un ingénieur agréé établit un contrat d'entente avec l'entreprise. Ce contrat précise le cadre de l'étude. Selon l'intérêt des entreprises dans cette démarche, il serait judicieux d'identifier un même ingénieur qui procède à l'audit des différentes entreprises pour faciliter l'identification des potentiels, des recommandations et la mise en réseaux avec les fournisseurs d'énergie, entre autres.

Selon le répondant Suisse romande de ce programme, le coût d'un tel audit par entreprise est d'environ CHF 4'000 à 5'000. Près de 60% de ce montant peut être couvert par une contribution de Suisse énergie et de l'Etat de Vaud.

Mandat d'audit	*Subvention d'encouragement*
env CHF 4 à 5'000	CH, OFEN – Suisse énergie : CHF 1'500
	VD, DGE – DIREN : CHF 1'000

Ces soutiens visent à encourager les entreprises à initier les démarches d'optimisation énergétique, comme le montre l'exemple en annexe. Le solaire est ainsi une option intéressante, côté Suisse alémanique plusieurs entreprises profitent de leur toiture étendue pour aménager des panneaux solaires. Il est important de relever que le montage proposé ne prévoit pas implicitement la valorisation des sous-produits en énergie. Comme précisé ci-dessus, il s'agira de préciser cette demande lors de l'établissement de l'audit PEIK pour l'ensemble des entreprises.

Il est à relever que l'association suisse Energie-Bois dispose d'une antenne romande dans le canton de Vaud, auprès de la Forestière. Elle offre des formations spécifiques et communique sur les entreprises actives dans le bois énergie. Des échanges d'information pourraient être établis avec le Programme vaudois pour la filière bois dans le cadre de la mise en place de la mesure.

→ Intégration au modèle d'affaires

Dans le but d'une coordination d'ensemble et du partage d'expériences, l'expertise mandatée aurait tout intérêt à être organisée au sein du même groupe de travail. Le répondant « entreprise » du Programme vaudois pour la filière bois devrait assurer l'accompagnement des entreprises. L'établissement des projets portent sur :

- Structure des coûts et des profits
- Système énergétique de la scierie / du site
- Aménagement et logistique
- Partenariats publics (commune(s)) et privés (fournisseur d'énergie)
- Plan d'investissements et coûts

Le soutien des communes et de l'association de développement régional est nécessaire, il facilitera l'évaluation puis la réalisation de partenariats pour l'énergie.

○ Aménagement

Les besoins des entreprises de première transformation sont de nature industrielle. La réalisation de leur modèle d'affaires comporte d'importantes incidences spatiales. Les entreprises devraient pouvoir planifier leur développement en coordination avec les Services cantonaux compétents. Un accompagnement transversal au niveau des services de l'Etat à l'instar des sites cantonaux stratégiques permettrait de proposer des solutions pérennes.

Dans l'ensemble, ces activités induisent :

- L'extension de la zone d'activités pour optimiser la production et la logistique ;
- Le stockage de bois avant le sciage ;
- Le stockage et séchage du bois scié ;
- L'aménagement nécessaire pour préparer et/ou transformer le bois en énergie ;
- Les synergies avec le développement de la deuxième transformation ;
- La logistique et le transport.

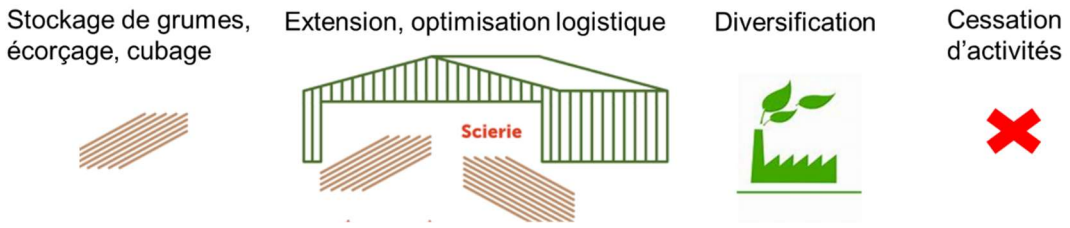

Source : cevAde

Un investissement peut être évalué de CHF 2 ou 6 millions à plus de 15 millions selon les indications fournies par les entreprises. Les enjeux d'aménagement sont donc conséquents.

→ Cellule cantonale transversale pour la planification des projets

Une cellule transversale au niveau cantonal est nécessaire. Elle réunirait les services cantonaux compétents de l'environnement, de l'économie, de la mobilité et du territoire afin de garantir une cohérence d'ensemble.

Dans ce contexte, la question du maintien de zones adaptées, soulevée au chapitre précédent est centrale. A savoir, est-ce que ces zones de première nécessité pour la gestion forestière font-elles l'objet de mesures de remplacement à l'instar de zones forestière et agricole ? Il s'agit là d'un enjeu majeur dans le développement des modèles d'affaires de ces entreprises.

Au sein de cette cellule, une approche par filière fait sens pour autant que les problématiques soient traitées avec équité. Elle pourrait inclure des filières, tel le gravier par exemple dont des démarches similaires ont fait appel à la coordination des régions et du canton.

Une coordination des régions dans le cadre des systèmes de gestion des zones d'activités (SGZA) est aussi nécessaire.

→ Intégration au modèle d'affaires

Le répondant « entreprise » du Programme vaudois pour la filière bois pourrait assurer la courroie de transmission entre les modèles d'affaires et la cellule cantonale. Les instances publiques locales, régionales et cantonales doivent assurer leur rôle à chaque étape de planification des projets dans le cadre de l'aménagement du territoire.

- Soutien administratif et politique des communes-sièges ;
- Soutien technique apporté par les régions ;
- Coordination entre les régions par le biais du Programme vaudois pour la filière bois et du système SGZA ;
- Soutien technique des services cantonaux ;
- Soutien financier pluripartite pour les études de faisabilité d'aménagement.

○ Leviers financiers

La réalisation du modèle d'affaires passe par la mise en commun de solutions de long terme, le financement des investissements en est une composante essentielle. Contrairement aux filières du tourisme ou de l'agriculture, la filière bois ne dispose pas de mécanisme de financement incitatif. Sa mise en place est incontournable.

La synthèse qui clot le chapitre précédent introduit la typologie des besoins en fonction du cycle de développement des entreprises. En termes d'investissements, il s'agit de considérer la nature des infrastructures et des équipements :

- Aménagement du stockage avant le sciage et conditions d'écorçage ;
- Infrastructures et équipements de première transformation ;
- Aménagement du stockage du bois scié et conditions de séchage (séchoir) ;
- Energie : valorisation des sous-produits de la scierie, optimisation énergétique du site ;
- Infrastructures et équipements de deuxième transformation ;
- Accessibilités au site, places pour véhicules lourds.

Les réalisations seront bien sûr échelonnées dans le temps mais leur planification financière permettrait de les regrouper au sein d'un montage financier pluripartite à l'instar de ce qui se pratique dans les projets de développement régional.

→ Financements pluripartites

Les moyens alloués devront être répartis en démontrant les efforts différenciés des porteurs de projet, de la commune ou de l'intercommunalité, du canton, voire de la Confédération.

Afin d'encourager l'investissement des entreprises, dont les marges peuvent être un frein à l'obtention de crédits bancaires, il est proposé un montage selon le modèle de la coopérative BoiPac à but non lucratif, couplé aux crédits cantonaux par l'appui au développement économique.

D'autres sources de financement peuvent être envisagées selon la nature du projet. Il peut s'agir du Fonds d'investissement forestier (parc à grumes), voire de fonds de l'OFEN ou d'entités liées concernant le volet énergie.

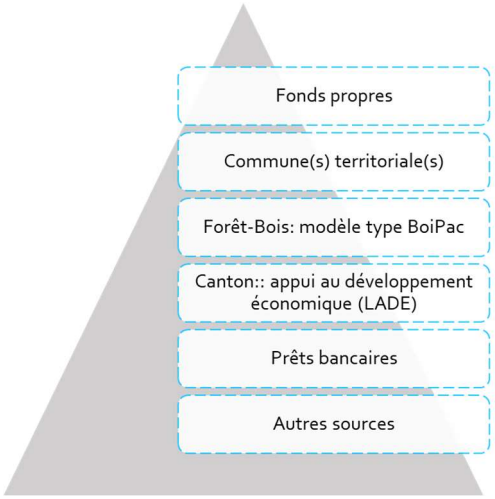

→ Mécanisme de financement pluripartite forêt-bois

L'expérience de BoiPac devrait servir de modèle à la filière bois pour permettre la mise en place d'une dynamique de financement reproductible pour les projets localisés dans les différentes régions vaudoises. Un appel aux communes devrait être envisagé début 2021. Celui-ci leur proposerait selon les cas, soit la continuité du modèle existant avec des adaptations statutaires, soit la réaffectation des parts sociales dans une nouvelle entité juridique en faveur de la filière forêt-bois. Le montant équivaudrait au moins à la part engagée à BoiPac.

L'existence d'une entité constituée d'un capital équivalent à CHF 1 million permettra d'instaurer un système de financement complémentaire pour les projets. Cette coopérative forêt-bois peut contracter des emprunts, augmenter ses ressources propres par cotisations annuelles en fonction des projets.

Pour assurer la capacité de la coopérative forêt-bois à participer au financement de plusieurs projets, les communes territoriales au projet devraient apporter un engagement financier en sus de leur parts-sociales. Ce montant pourrait être issu de ressources conjoncturelles liées au marché de la construction (type droit de mutation, gain immobilier).

L'entreprise qui nécessite de lever des fonds, dépose un modèle et plan d'affaires avec montage financier et budget prévisionnel. L'entreprise doit évidemment apporter un minimum de fonds propres, de même elle peut apporter le foncier, puisqu'elle est souvent propriétaire des surfaces qu'elle occupe.

L'évaluation des projets devrait suivre les conditions convenues dans le dispositif de soutien de la filière précisé au point suivant. Ces conditions devraient être finalisées dans le cadre du Programme vaudois pour la filière bois.

→ Rappel du modèle type BoiPac dans le canton de Vaud

Introduit au chapitre précédent dans les modèles de coopération, le système BoiPac a montré ses preuves pour une seule entreprise. Sur cet exemple, les enjeux à venir sont de poser un cadre de soutien pluripartite pour plusieurs entreprises.

L'activation d'un système type BoiPac (communes et canton par la DGE) pourrait servir de levier à l'investissement pour plusieurs projets et cela dans la durée.

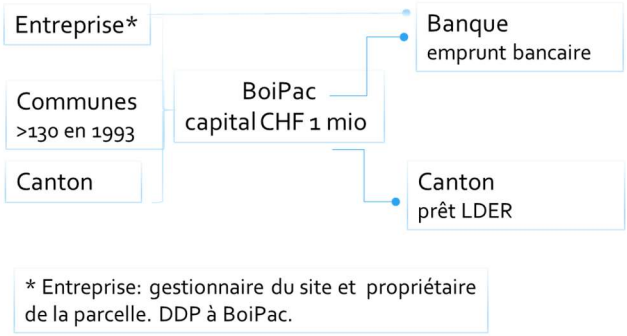

→ Soutien cantonal par la Loi sur l'appui au développement économique

A l'instar des moyens alloués en faveur de l'hôtellerie dans les Alpes vaudoises et des remontées mécaniques vaudoises, une aide à fonds perdu pourrait être dégagée pour les projets de développement de la transformation du bois régional en circuits courts. La participation financière organisée selon le modèle type BoiPac permettra de démontrer la mobilisation des acteurs locaux, privés comme publics. Dans l'éventualité que le modèle type BoiPac ne puisse être réalisé, le soutien cantonal par la Loi sur l'appui au développement économique sera le principal levier de financements de ces projets.

La Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prévoit le soutien de projets qui participent à la valorisation des potentiels économiques et territoriaux du canton et des régions. Elle permet de financer :

- Des études de projets régionaux, par des aides à fonds perdu ponctuelles ;
- Des infrastructures de projets régionaux, par des des prêts, avec ou sans intérêts, des cautionnements de prêts des tiers. Exceptionnellement, « compte tenu des possibilités financières du bénéficiaire et de l'importance du projet pour le développement économique, des aides à fonds perdu pourront être octroyées, à raison de 35 pour cent au plus du coût engendré par l'accomplissement économe et efficace du projet. » (art. 25, al2, LADE)

Dans le cas des projets de développement de la première transformation, les soutiens aux études seront nécessaires pour chaque mesure proposée. En ce qui concerne les investissements, les prêts sans intérêt et les soutiens à fonds perdus seront prioritaires.

Il est à relever qu'au regard de la Loi, le montant de l'octroi est évalué au regard de :

- ✓ de l'appréciation qualitative et quantitative du projet et du requérant ;
- ✓ de la situation financières du requérant ;
- ✓ de la viabilité économique du projet ;
- ✓ de l'intégration du projet dans le développement de la région ;
- ✓ de l'effort local.

→ L'évaluation des projets : conditions d'octroi

Partant de ce cadre légal, les modalités de soutien devront être précisées par le biais d'un **règlement ad'hoc**. Il fait sens que l'évaluation des demandes soit établies sur la base des recommandations du Programme vaudois pour la filière bois.

Les éléments suivants devront être pris en considération.

- Crédibilité des modèle et plan d'affaires

  L'accompagnement des différentes mesures par le répondant du Programme vaudois pour la filière bois et les rapports des groupes de travail doit apporter les garanties sur la qualité du dossier.
- Partenaires engagés et participation à la chaîne de valeur régionale

  Le porteur de projet démontre son engagement dans le réseau professionnel et recherche activement des partenaires professionnels. De même, l'association de développement régional et la/les commune/s territoriales accompagnent le projet. Dans le cadre de la LADE, les régions ont pour pratique d'établir des préavis régionaux. Leur accompagnement leur permet de disposer des informations utiles à transmettre aux représentants cantonaux.
- Développement des activités sur les 15 prochaines années

  Le porteur de projet doit démontrer l'inscription du projet et son développement dans la durée et la génération de valeur ajoutée.

Une convention devra être établie entre l'entreprise et le Programme vaudois pour la filière bois, qui se réfère au règlement ad'hoc. Il semblerait judicieux que l'Etat de Vaud signe ladite convention en appui au Programme vaudois, qui ne dispose pas de forme juridique propre.

→ Des scénarios de financement

L'évaluation des coûts est articulée sur la base des entretiens avec les entreprises rencontrées. Le tableau ci-après prend en compte trois situations d'entreprises avec des besoins estimés entre CHF 2 et 14 millions.

Montage financier par entreprise (CHF)	**%**	**Entreprise 1** **2 000 000**	**Entreprise 2** **6 000 000**	**Entreprise 3** **14 000 000**
Fonds propres: porteur(s) de projet et partenaire(s) *Cas 3: contribution de +/- 50%*	+/- 20%	400 000	1 200 000	7 000 000
Coopérative forêt-bois : a) Apport de l'intercommunalité ou régions territoriales b) Prêt sans intérêt (et/ou) c) aide à fonds perdu	+/- 15% +/- 20%	300 000 400 000	900 000 1 200 000	2 100 000
Canton, Service de l'économie (SPEI), prêts sans intérêt sur env 10 ans	+/- 10%	200 000	600 000	1 400 000
Canton, Service de l'économie (SPEI), aide à fonds perdu *cas 3: contribution de 10%*	+/- 20%	400 000	1 200 000	1 400 000
Crédit bancaire	+/- 10%	200 000	600 000	1 400 000
Autres sources de financement privés et institutionnels (énergie)	+/- 5%	100 000	300 000	700 000

Ces données sont indicatives et devraient servir à préciser un principe de financement pluripartite. Dans la suite des étapes, la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement du modèle d'affaires permettra de préciser les besoins en investissement.

Un principe de clé de répartition et des montants plafonds pourraient être précisés.

→ Expériences de financements selon les filières

Les filières du tourisme et de l'agriculture ont l'expérience de tels montages financiers pluripartites. Quelques exemples illustratifs.

Plusieurs filières économiques bénéficient de modèles de financement adaptés à leurs activités. Ces modèles sont fondés sur des mandats publics. C'est le cas de l'agriculture qui dispose de crédits cantonaux et fédéraux dédiés (FIA, FIR, OVCA, Fonds de prévoyance, etc). C'est le cas de l'hôtellerie, qui gère le crédit hôtelier par l'entremise de la société suisse éponyme dans le cadre de l'encouragement touristique de la Confédération.

→ Exemple de l'agriculture

Différents mécanismes de soutien existent dans ce secteur. Sur ce référentiel, des financements peuvent être alloués par le biais des politiques agricoles d'une part et de l'appui au développement économique d'autre part, comme des prêts sans intérêts et/ou des aides à fonds perdu. C'est par exemple le cas des projets de développement régional agricole (PDRA), qui permettent de lever différents financements fédéraux et cantonaux transversaux.

Cas d'un équipement de première transformation de la filière viande	
+/- 10%	Porteur de projet
+/- 15%	Intercommunalité ou régions partenaires
+/- 20%	Confédération, Office de l'agriculture (OFAG)
+/- 20%	Canton, Direction de l'agriculture (DGAV)
+/- 5%	Canton, Service de l'économie (SPEI)
+/- 10%	Crédit pour l'agriculture (FIA)
+/- 10%	Crédit bancaire
+/- 10%	Autre

Programme dédié au développement régional agricole

Appui au développement économique (LADE)

Mécanisme de soutien à la filière agricole

→ Exemple du tourisme

A l'instar du crédit hôtelier, de tels outils de financement contribuent à consolider le montage financier et peuvent faciliter l'obtention de crédits bancaires et des soutiens publics notamment dans le cadre de la politique régionale et de la Loi sur l'appui au développement économique, voire de tiers. Il est à relever que le crédit hôtelier octroie des prêts garantis par un gage immobilier.

Cas d'un équipement hôtelier dans les Apes vaudoises[1]	
+/- 10%	Porteur de projet
+/- 5%	Intercommunalité ou régions partenaires
+/- 25%	Canton, Service de l'économie (SPEI), prêts sans intérêt
+/- 10%	Canton, Service de l'économie (SPEI), aide à fonds perdu
max 40%	Crédit hôtelier (SCH)
+/- 10%	Crédit bancaire
+/- 5%	Autre

Appui au développement économique (LADE)

Mécanisme de soutien à l'hôtellerie en régions touristiqes

Contrairement à ces secteurs d'activités où des mécanismes incitatifs existent, cette complémentarité de leviers financiers manque à la première transformation du bois alors qu'en termes de développement économique régional, ces activités s'inscrivent pleinement dans des positionnements similaires au tourisme et à l'agriculture.

Les investissements pourraient être ainsi réalisés grâce à un montage financier constitué des participations de plusieurs entités, comme présenté dans le montage financier ci-dessus.

[12] Source : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/developpement_economique/fichiers_pdf/infrastructure-hotel-la-lecherette.pdf

○ Marché et mesures incitatives

Les débouchés commerciaux pour les entreprises de première transformation sont intrinsèquement liés au marché de la construction. Selon sa localisation - en plaine ou en région de montagne - et selon son volume de production, l'entreprise dépend plus ou moins fortement de ces tendances du marché.

- La progression du bois suisse dans la construction, au moins au niveau de la charpenterie ;
- La progression du bois suisse dans la rénovation, au moins au niveau de la charpenterie ;
- La production de produits semi-finis par la deuxième transformation[13], dans un rayon de proximité ;
- Les synergies avec la recherche et le développement, dans le développement de nouveaux procédés de matériaux de construction.

Les mesures de soutien devraient viser la progression du bois suisse dans le marché de la construction et tenir compte du potentiel en matière de rénovation. Si les collaborations interprofessionnelles sont à encourager, deux autres mesures semblent incontournables selon les entreprises. Ces dernières s'inscrivent dans un cadre de prescriptions autant cantonal que fédéral.

1. **Les collaborations interprofessionnelles** pour renforcer les capacités des entreprises, notamment par la création d'une production de deuxième transformation dans le canton de Vaud ;
2. **Les mesures qui incitent à l'usage du bois suisse dans la construction et la rénovation d'objets subventionnés** ou portés par des entités subventionnées. Il est à rappeler que la Loi forestière cantonale fixe un seuil de 10% de subventionnement concernant la promotion de l'économie forestière et du bois ;
3. **La traçabilité sur les produits commercialisés** à l'instar des prescriptions concernant les produits alimentaires. Entrée en vigueur en 2010 en référence à la Loi fédérale sur l'information des consommatrices et consommateurs (LIC), l'ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois exclut encore aujourd'hui une part importante de produits.

→ Les collaborations interprofessionnelles

Comme démontré précédemment, la diversification permet de consolider le modèle d'affaires et contribue au potentiel de développement de l'entreprise. Dans l'objectif ultime, la mise en place d'une deuxième transformation industrielle dans le canton de Vaud participe directement à stimuler la demande et à augmenter la part du bois régional dans le marché de la construction. Un tel projet ne peut se réaliser qu'au sein d'un partenariat, qui relie entreprise de première transformation à une usine de production de matériau bois.

De façon générale, les entreprises devront s'engager à coopérer, quelle que soit la mesure proposée dans ce dispositif. Les répondants des entreprises ont tous indiqués avoir accès à l'actualité sur les produits bois et le marché de la construction. Parallèlement, leur réseau professionnel est équivalent à leur rayon d'action, il est plus difficile de développer des collaborations avec d'autres métiers, voire en dehors du périmètre d'activités.

Dès lors les collaborations professionnelles pourraient être facilitées, si de telles opportunités d'affaires étaient prises en considération dans l'accompagnement des entreprises (mesure modèle d'affaires). Le répondant « entreprise » pour le Programme vaudois filière bois coordonne les mesures du dispositif et entretient des relations régulières avec les entreprises. Cette organisation collaborative peut favoriser la rencontres des entreprises et faciliter la formalisation des partenariats.

[13] A titre illustratif : bois raboté, mouluré, abouté, lamellé-collé, poncé, chevillé, lames de bois massif, etc.

Pour consolider ce réseau, il ferait sens que l'antenne romande d'Industrie Bois Suisse (IBS), l'association faîtière des scieurs, rejoigne la convention du Programme vaudois pour la filière bois.

→ L'incitation à l'usage du bois suisse dans la construction et la rénovation

L'analyse des données nationales puis le diagnostic réalisé font ressortir le besoin d'un déclencheur politique fort, dont le sens se renforce avec la transition écologique : l'Etat et les communes ont un rôle d'exemplarité à tenir aux titres de prescripteur, de maître de l'ouvrage et de propriétaire forestier.

En incitant la construction et la rénovation en bois suisse, la collectivité publique sensibilise le public d'une part et contribue à développer la chaîne de valeur en circuits courts d'autre part. A l'instar de ce qui se pratique dans certaines régions de Suisse, en Europe et au Canada notamment.

La Loi forestière vaudoise (LVLFO) prévoit dans son article 77, l'alinéa 2 que « Lors de la planification de bâtiments cantonaux ou subventionnés par l'Etat à raison d'au moins dix pour cent, la construction en bois indigène doit être privilégiée, sous réserve des règles sur les marchés publics. »

Dix pour cent de subventionnement ouvre à un spectre d'objets construits très diversifiés : de l'agriculture et de l'environnement, au développement économique, en passant par les équipements culturels aux équipements scolaires et de la santé, sans oublier la mobilité et les espaces publics.

Après ces années de mise en œuvre, un bilan des effets de cette législation est des plus pertinents pour identifier les facteurs de succès, les freins et les obstacles à la mise en place de cette législation votée par le délibérant cantonal.

Combien de projets émergent régulièrement, portés par des porteurs de projet issus de domaines aussi divers que ceux cités plus haut, qui ne reçoivent aucune information sur des incitatifs à construire ou à rénover en bois suisse ?

Plusieurs entreprises ont abordé la question des équipements agricoles, mais bien d'autres secteurs devraient alors être considérés. Une coordination cantonale a du sens, au moins par une information régulière des Départements et Services cantonaux.

→ La traçabilité du bois suisse dans le secteur de la construction

Pour mémoire, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance instaurant l'obligation de déclarer l'essence et la provenance du bois, fondée sur la Loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1er octobre 2010.

Dans les faits, cette ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois a donné un bel élan au Label Bois Suisse. Après dix années d'entrée en vigueur de l'ordonnance, force est de constater que beaucoup de produits échappent à cette traçabilité.

Par exemple, les produits qui contiennent du bois issus de forêts gérées selon « les labels de certification écologiques PEFC et FSC ne répondent pas aux exigences de l'obligation de déclarer car ils font abstraction de l'origine et de l'essence des bois vendus.[14] »

Dans la réalité, une part prépondérante des produits dont la composition est formée de bois échappe à cette Loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs. A fin 2020, la principale référence dont dispose le consommateur réside dans les labels type PEFC et FSC, dans une moindre mesure le Label Bois Suisse (COBS).

Il s'agit de connaître les raisons de ce statut quo. Un état des lieux neutre pourrait être réalisé au moins sur le plan cantonal pour pouvoir démontrer le besoin au niveau national.

[14] https://www.lignum.ch/fr/prestations/prestations/obligation_de_declarer_le_bois/

→ Sa promotion

Dans ce contexte régalien, la promotion du Label Bois Suisse met l'accent sur les produits finis, les objets bâtis issus de la deuxième transformation. Globalement, les outils de promotion du bois suisse, qui mettent en évidence la force de la première transformation dans la construction manquent.

Paradoxalement, les scieries sont le point de départ de la chaîne de production en bois suisse mais leurs produits ne bénéficient que d'une visibilité secondaire. En fonction des publics cibles, une information structurée sur le parcours de la grume : de la forêt à la scie, puis dans ses usages successifs contribuerait aussi à valoriser cette fonction dans le panel des formations professionnalisantes, dans le lien à la forêt et au territoire, dans la chaîne de valeur et l'objet bâti. Cette approche est valable pour une promotion grand public et nécessite la promotion interne pour renforcer la coopération des milieux professionnels.

Sur le plan vaudois, la coopération des faîtières de la filière forêt-bois devrait aussi être renforcée à cette fin. Elle permettrait par ailleurs d'optimiser les moyens alloués. Si l'enjeu est certainement national, la mobilisation à l'échelle cantonale peut être un vecteur de changement.

○ Cinq mesures interdépendantes

Le dispositif de soutien propose cinq mesures complémentaires. La première, le modèle d'affaires chapeaute les autres mesures. L'ensemble nécessite un accompagnement dans la durée et des soutiens financiers pluripartites. Les rôles des porteurs de projets, leurs partenaires professionnels et des collectivités publiques diffèrent selon les mesures.

1) Le modèle d'affaires → du court au long terme

L'accompagnement par le répondant « entreprise » du Programme vaudois pour la filière bois permet de formaliser le développement des projets et de relier les différentes mesures au modèle d'affaires. Il fait l'objet de la constitution d'un groupe de suivi et de soutiens financiers cantonaux dans le cadre d'études.

(2) L'énergie → du court au moyen terme

La valorisation des sous-produits génère une valeur ajoutée essentielle aux activités de transformation du bois. Le Programme PEIK de Suisse énergie est mis à profit avec l'intégration de la valorisation des sous-produits en énergie. Evaluation fine des besoins d'investissements et établissement de partenariats avec les fournisseurs d'énergie.

(3) L'aménagement → du court au long terme

Sans solution pour l'extension d'activités, le développement de la filière vaudoise n'aura pas lieu. Cette mesure propose la constitution d'une cellule cantonale et la prise en compte des besoins différenciés. Coordination nécessaire avec le modèle d'affaires.

(4) Les leviers financiers → du court au moyen terme

Les besoins financiers varient de CHF 2 à 14 millions. Un montage financier doit être articulé en deux types d'outils à l'instar de ce qui se pratique pour d'autres filières, comme le tourisme et l'agriculture. Premièrement, le soutien forêt-bois. Le modèle type BoiPac permet de fédérer collectivités publiques et filière bois. Le financement public de projets régionaux par la Loi sur l'appui au développement économique est nécessaire.

(5) Marchés et mesures incitatives du court au moyen terme

Premier maillon de la chaîne de valeur, les scieries sont en première ligne pour garantir le Label Bois Suisse. Plusieurs questions se posent, notamment de la place qu'elles occupent dans les campagnes de promotion du bois suisse. Pour renforcer leur place sur le marché de la construction, trois axes sont identifiés. Le premier axe peut être réalisé dans le cadre de la mesure 1, l'accompagnement du modèle d'affaires.

- Les collaborations interprofessionnelles pour renforcer les capacités des entreprises, notamment par la création d'une production industrielle de deuxième transformation dans le canton de Vaud.

Les deux autres axes nécessitent des actions cantonales et fédérales.

- Les mesures qui incitent à l'usage du bois suisse dans la construction et la rénovation d'objets subventionnés ou portés par des entités subventionnées.;
- La traçabilité sur les produits commercialisés à l'instar des prescriptions concernant les produits alimentaires.

6. Conclusion

La complémentarité des acteurs privés et publics, leur coopération incarnent les enjeux pour une filière bois durable. De la coupe de l'arbre, son transport, puis l'écorçage et le triage, le sciage est l'étape centrale qui contribue au renouvellement de la forêt, à l'économie régionale, à la qualité du bâti en approvisionnant un marché de la construction. Les solutions existent qui permettent le développement de ces activités. Leur mise en œuvre peut être immédiate et s'inscrit dans la durée : modèle d'affaires, énergie, aménagement du territoire, financements et marchés. Elles nécessitent l'engagement transversal des Services cantonaux compétents.

Depuis des décennies, l'absence de conditions incitatives au développement des activités de transformation du bois a généré l'implosion d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui dépend d'une ressource gérée de façon patrimoniale. Tributaire de la propriété et de la gestion forestière, le secteur n'a pas vécu de transition économique qui lui permette de rebondir dans un marché national, voire européen. Dans le canton de Vaud, l'exception d'une grande scierie fait la règle. Pour la plupart des acteurs de la filière, la solution réside aujourd'hui dans l'approvisionnement de ressources bois pré-transformées importées. Les coûts économiques et financiers sont collatéraux, ils impactent tant les collectivités publiques que l'économie privée.

Cette étude a de particulier qu'elle a fait appel à une approche sociologique et économique du territoire pour identifier les facteurs adaptés au renforcement des entreprises qui subsistent dans le territoire vaudois. Il ressort un aspect positif de la situation : les entreprises présentent l'avantage d'être complémentaires les unes des autres et également réparties sur l'ensemble du territoire vaudois. Selon leur développement, les potentielles collaborations pourront se développer notamment avec la plus importante scierie qui pourrait se décharger de certains mandats pour se concentrer dans son marché cible. De même, leur développement apporte une garantie d'écoulement et de transformation de la ressource forestière dans les différentes régions vaudoises. Leur maintien participe à une économie de proximité avec les emplois induits.

Mis en évidence au fil du rapport, les avantages sont pluriels. Mais encore, une filière reconstituée dans une économie régionale participe à la revalorisation des métiers de la construction, contribue à la création d'emplois régionaux, au bilan énergétique, à la qualité du bâti qui sert de socle à la promotion touristique notamment dans les régions de montagne, entre autres.

Rôle des collectivités publiques

Ces avantages peuvent se concrétiser par le renforcement du tissu économique à commencer par les entreprises de première transformation. Ce développement dépend de la coopération des acteurs publics et privés dans la durée. Les rôles complémentaires des collectivités publiques et de la filière économique permettront de mettre en œuvre les mesures et axes d'action proposés.

Les risques existent que les décideurs cantonaux ne conviennent pas d'une vision d'ensemble pour une économie circulaire et collaborative, voire des modalités de coopération transversale. Pourtant les enjeux sont prégnants en termes de :

- Economie régionale
- Aménagement du territoire
- Transition écologique
- Propriété forestière publique : mutation à une gestion dynamique de la ressource forestière.

Si la question du climat occupe aujourd'hui des fonctions institutionnelles à l'Etat, la question des activités socioéconomiques qui participent directement à la transition écologique devrait être au cœur du dispositif coopératif et transversal. Plus que les activités tertiaires et de services, la transformation des ressources naturelles peut y apporter une contribution directe.

Principe de coopération

Par coopération, il est entendu la collaboration de plusieurs entités qui participent à un but commun. Et cela n'exclut pas la répartition des tâches et des responsabilités. La dimension de complémentarité étant dans ce cas évidente, l'enjeu majeur réside dans un leadership cantonal qui réunit *ad minima* les Services compétents de l'aménagement, de l'économie, de l'environnement.

Il est à relever que la Direction de la mobilité est régulièrement impliquée, les questions de transport sont intrinsèquement liées aux planifications et accessibilités des sites d'activités. Le domaine du patrimoine bâti tient une fonction clé, la Direction cantonale a un rôle de sensibilisation et d'exemplarité à tenir ; il en est de même pour les Services qui participent activement au subventionnement d'objets construits, ceux-ci devraient être mobilisés (cf chapitre sur les mesures incitatives).

Implémentation et durée du processus

La mise en œuvre des mesures est facilitée par le fait que le Programme vaudois pour la filière bois dispose déjà de moyens pour préparer le terrain sur les deux premières mesures :

- ✓ La mesure accompagnement aux modèle et plan d'affaires via le Programme vaudois ;
- ✓ La mesure énergie peut être coordonnée par le Programme pour mettre à profit le Programme PEIK de Suisse énergie.

Des résultats pourraient être obtenus début 2022, si les démarches sont enclenchées début 2021.

Les mesures d'aménagement du territoire, des leviers financiers et de marchés dépendent de l'engagement cantonal, notamment :

- ✓ La mise en place d'un groupe opérationnel transversal pour l'aménagement du territoire ;
- ✓ La reprise et l'adaptation du modèle BoiPac comme levier financier ;
- ✓ L'élaboration d'un dispositif avec règlement idoine dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique ;
- ✓ La coordination avec le Programme vaudois, qui compte les importantes faîtières vaudoises de la filière bois, avec les Services cantonaux compétents dans la mise en œuvre de la mesure marchés et mesures incitatives.

Cette dernière mesure est certainement la plus complexe à mettre en œuvre, puisqu'elle implique une législation cantonale pour l'une, fédérale pour l'autre ainsi qu'une diversité d'acteurs et d'intérêts. Dans ce cadre, la participation d'Industrie Bois Suisse, voire de son antenne romande au Programme vaudois permettrait de renforcer les partages d'information et les actions communes.

L'ensemble de ces mesures devraient être initiées en 2021, tenant compte que les réalisations porteront leurs fruits d'ici à cinq années environ.

La vitalité socioéconomique de la filière bois régionale, avec comme déclencheur le sciage du bois représente un bien de première nécessité. Les objectifs posés dans le contexte de ce rapport peuvent servir de fil rouge aux décideurs par la mise en place d'indicateurs de suivi et de mesures d'évaluation.

Références

Cadres légaux en Suisse

ETAT DE VAUD. *Loi sur l'appui au développement économique du 12 juin 2007 (LADE)*. RSV 900.05

ETAT DE VAUD, 2020. *Politique d'appui au développement économique du Canton de Vaud 2020-2025 (PADE).* Lausanne

ETAT DE VAUD. *Règlement d'application de la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique pour les subventions aux projets régionaux (RLADEPR) du 3 février 2016*. RSV 900.05.1

ETAT DE VAUD. *Loi forestière vaudoise du 8 mai 2012 (LVLFO)*. RSV 921.01

ETAT DE VAUD, 2006. *Politique forestière vaudoise. Objectifs et priorités (PolFor).* Lausanne

ETAT DE VAUD. *Règlement d'application de la loi forestière du 8 mai 2012 (RLVLFo) du 18 décembre 2013*. RSV 921.01.1

CONFEDERATION SUISSE. *Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 (Etat le 1er janvier 2017)*. RS 921.0

CONFEDERATION SUISSE, 2017. *Politique de la ressource bois et plan d'action bois. Stratégie, objectifs et plan d'action bois.* Berne

Données statistiques et cartographiques

GUICHET CARTOGRAPHIQUE DE L'ETAT DE VAUD, 2020. Disponible à l'adresse : https://www.geo.vd.ch/

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT, INSPECTION CANTONALE DES FORÊTS, 2020. *Résultats de l'inventaire dendrométrique cantonal 2009-2018.* Lausanne.

INSTITUT FÉDÉRAL DE RECHERCHES SUR LA FORÊT, LA NEIGE ET LE PAYSAGE (WSL) ; OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (OFEV), 2020. *Inventaire forestier national suisse. Résultats du quatrième inventaire 2009-2017* [En ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.lfi.ch/publikationen/publ/LFI4_Ergebnisbericht-fr.pdf

PUITS DE CO_2 BOIS SUISSE, 2020. *Principe de fonctionnement du «projet Puits de CO_2».* Disponible à l'adresse : https://ssh-pbs.ch/fr/projet-puits-de-co%e2%82%82-bois-suisse/

Energie

SUISSE ENERGIE, 2020. *Programme PEIK*. Disponible à l'adresse : https://www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/peik

Promotion du bois énergie, formation aux communes :

ENERGIE-BOIS SUISSE, 2020. https://www.energie-bois.ch/

Exemples de mise en œuvre :

ENERBOIS, 2020. https://www.enerbois.ch/

LES AGITTES, 2020. https://www.agittes.ch/actu/20180110/1712%20efficience21%20cad%20bois.pdf

Financements de projets régionaux

OFFICE FEDERAL DE L'AGRICULTURE (OFAG), 2020. *Projet de développement régional agricole.* https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung.html

OFFICE FEDERAL DE L'AGRICULTURE (OFAG), 2019. *Guide pour la planification d'un projet de de développement régional, PDR. Version du 15 juillet 2019*

Références en France, Canada

France

FRANCE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2020. *Programme pour la forêt et le bois 2016 - 2026* [En ligne]. Disponible à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/le-Programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026

Association interprofessionnelle de la forêt et du bois :

FRANCE BOIS FORÊT, 2020. https://franceboisforet.fr/

Canada

QUEBEC, *Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023* [En ligne]. Disponible à l'adresse : https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/strategie-2018-2023/

2020. *Transformation du bois : Programmes d'aide*. https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/

QUEBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2005. *Nomenclature de la première transformation et de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers* [En ligne]. Disponible à l'adresse : https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/nomenclature.pdf

Annexes

- → Questionnaire aux entreprises

- → Schéma des étapes de transformation du bois par Industrie Bois Suisse

- → Analyse de marché du sciage en Suisse et ses débouchés. Comparaison des cantons de Vaud et de Fribourg

- → SuisseEnergie : exemple d'une scierie

Scierie Vaudoise

Questionnaire PROGRAMME VAUDOIS POUR UNE FILIERE BOIS DURABLE

ATTENTION: Avant de remplir le présent formulaire, veuillez lire le texte qui suit et donner votre accord. Si ce n'est pas fait, différents calculs ne seront pas effectués. Les données sensibles seront traitées par les différents acteurs du projet et, en cas de publication, elles seront anonymes. Merci d'avance pour votre collaboration.

Nous confirmons avoir lu le présent texte et l'acceptons. *OUI*

1 Données personnelles

Entreprise:		**Statut juridique:**	
Personne de contact officielle:		**Fonction/titre:**	
	Téléphone:	**Natel:**	
Date de création et/ou reprise			
Lieu, date:			

2 Production

2.1 Production actuelle

	Total grumes	Dont grumes importées	Grumes suisses	Rendement sciages	Total sciages	Sciages suisses	Chiffre d'affaire
Essence de bois	[m^3 p]	[m^3 p]	[m^3 p]	[%]	[m^3]	[m^3]	.-/An
Sapin et épicéa							
Autres résineux							
Hêtre							
Autres feuillus							
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

2.2 Employés

	Nombre total	Équivalents pleins temps dans la scierie	% masse salariale / charges de l'entreprise
Nombre d'employés			

2.3 Parc immobilier et actif immobilisé

Immobilier	Valeur à neuf	Année de construction	Volume	Surface	Commentaire
Ex. : Bâtiments administratifs / etc	[CHF]		[m^3]	[m2]	

Machine de coupe	Valeur à neuf	Année d'achat	Capacité	Commentaire
Ex. : Scie multiple / Ruban / etc..	[CHF]		[m^3/an]	

Séchoir	Valeur à neuf	Année d'achat	Capacité	Commentaire
Ex. : Séchoir à vacuum / etc..	[CHF]		[m^3/an]	

Machine autre transformation	Valeur à neuf	Année d'achat	Capacité	Commentaire
Ex. : Raboteuse / Encolleuse / etc	[CHF]		[m^3/an]	

	Valeur à neuf	Année d'achat	Capacité	But et commentaire
Machine à changer	[CHF]		[m^3/an]	

Propriété	Propriétaire	Locataire
Immobilier		
Machine		

Charge	Coûts [Chf/an]	Coûts/charges totales [%]
immobilier:		
Entretiens immobilier:		
Charge de production:		
Charge administrative:		

2.4 Travaux supplémentaire

	Quantité 2018	Quantité 2019	Augmentation	Chiffre d'affaire 2018	Chiffre d'affaire 2019	Augmentation	Pourcentage du chiffre d'affaire total
ex: rabotage / collage / etc..	[m^3]	[m^3]	[%]	[Chf]	[Chf]	[%]	[%]
Total (100%)							

2.5 Clients

	Résineux	Résineux	Produit principal
Vente par type de client	[m^3]	[%]	[m^3]
Construction bois, charpenterie, couvreurs, construction de façades: carrelets, planches, lattes			
Menuiseries: carrelets, planches, lattes, baguettes			
Entreprises de construction: carrelets de construction, pl. de coffrage, pl. d'échafaudage, etc.			
Fabricants d'emballages et de palettes: carrelets, planches, etc.			
Exportation: tous les produits			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les usines de bois collé			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les raboteries			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour carrelets de fenêtres			
Commerce: carrelets, planches, lattes, baguettes			
Divers: Utilisation en tant que			
Total sciages résineux Volume produit: 0 m^3 = 100%			

Pour quel produit et quel client voyez-vous un potentiel de développement ?

Produit résineux	Client	Problèmes / Difficultés

Vente par type de client	Feuillus [m^3]	Feuillus [%]	Produit principal [m^3]
Construction bois, charpenterie, couvreurs, construction de façades: carrelets, planches, lattes			
Menuiseries: carrelets, planches, lattes, baguettes			
Fabricants d'emballages et de palettes: carrelets, planches, etc.			
Exportation: tous les produits			
Entreprises d'imprégnation: Traverses de chemin de fer			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les usines de bois collé			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les raboteries			
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les usines de parquet			
Divers: Utilisation en tant que			
Total sciages feuillus Volume produit: 0 m^3 = 100%			

Pour quel produit et quel client voyez-vous un potentiel de développement ?

Produit feuillus	Client	Problèmes / Difficultés

3 Projet / Investissement / Développement

3.1 Projet de l'entreprise

	Date de début	Date de fin	Investissement	But	Atteint ?
Projet terminé	[MM. AA.]	[MM. AA.]	[CHF]	Information	[Oui / Non)
Projet en étude					
Projet en cours de réalisation					

3.2 Développement

	Date de mise en place	Coûts	Retour sur investissement visible?	But	Fonctionne ?
Marketing	[MM. AA.]	[CHF]		Information	[Oui / Non)
Canal d'aquisition de client					
Autre ?					

3.3 Futur

Comment voyez-vous votre entreprise dans 10 ans?

Comment voyez-vous le développement de la branche dans la région dans les prochaines années ?

Avez-vous déjà pensez à la succession ?

Autre remarque ?

Etapes de transformation du bois

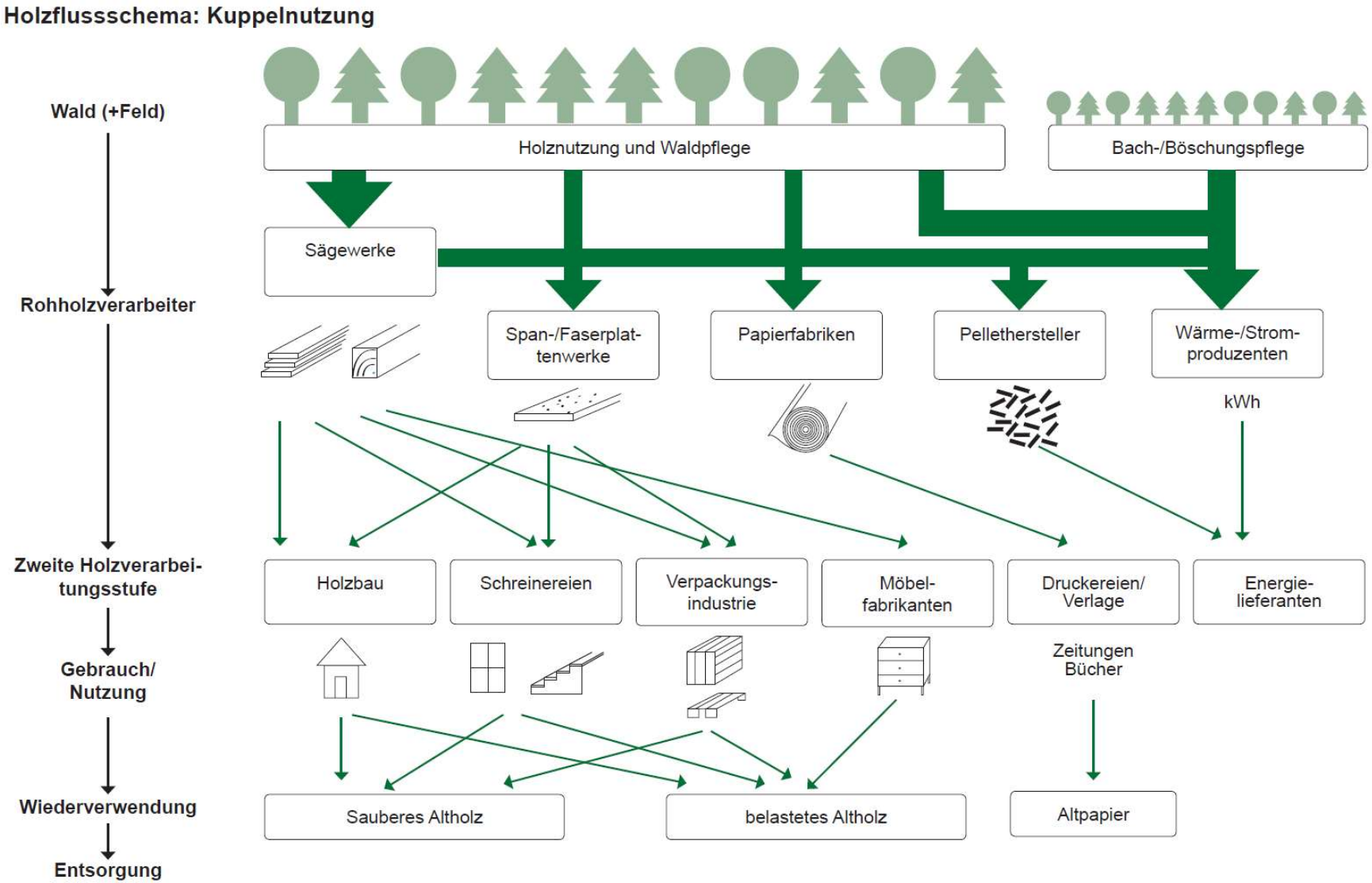

Source : Industrie Bois Suisse

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse

Annexe

→ Analyse de marché du sciage en Suisse et ses débouchés.
Comparaison des cantons de Vaud et de Fribourg

○ Situation générale des scieries suisses

→ Exploitation forestière / alimentation des scieries

La récolte de bois brut dans les forêts suisses évolue différemment selon les produits.

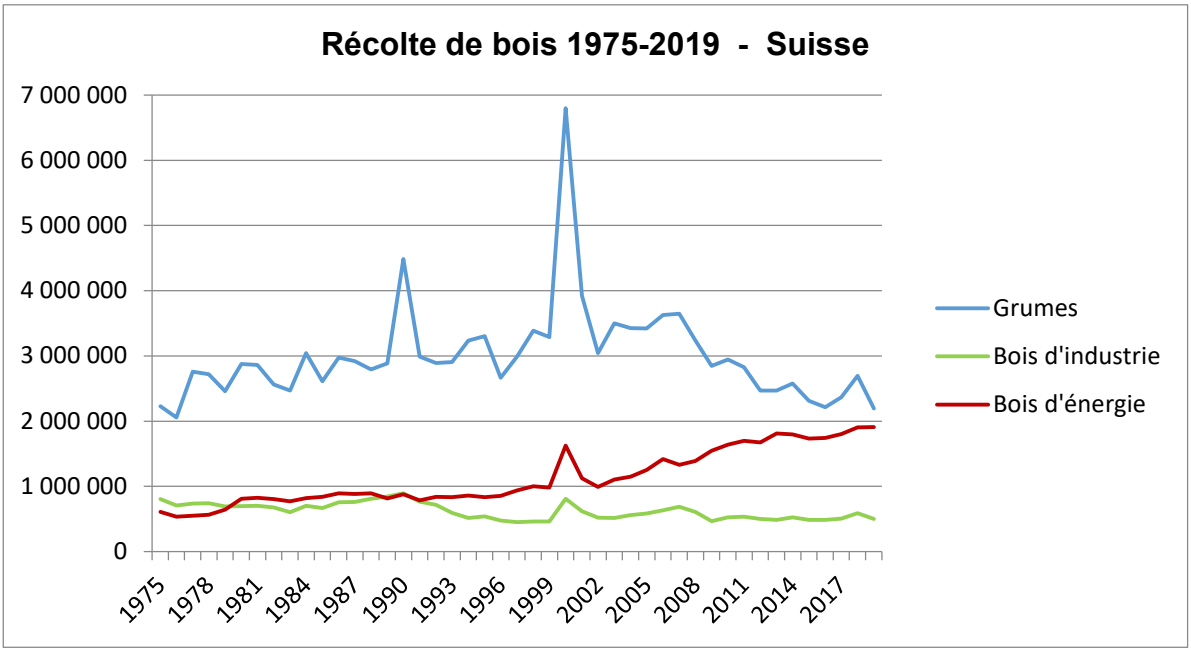

Le graphique ci-dessus décline la récolte de bois de 1975 à 2019. Les deux valeurs maximales représentent les tempêtes Viviane et Lothar.

Ces données de l'OFS montrent que la récolte de bois d'énergie est en augmentation depuis de nombreuses années. Le volume a presque doublé au cours de ces vingt dernières années.

Une tendance à la hausse peut être observée dans la récolte de grumes jusqu'en 2006. Mais les volumes sont en forte baisse depuis 2007. La valeur minimale a été atteinte en 2019. La récolte de grumes est actuellement de 1'435'000 m^3p, soit 40% (!) de moins qu'en 2006.

Les volumes de la récolte du bois d'industrie diminuent également, même si la diminution n'est pas aussi forte.

→ Nombre de scieries en Suisse et débitage

Le nombre de scieries diminue constamment. Les raisons sont généralement le faible niveau de rentabilité, le besoin d'investissement très élevé et parfois par la suite le manque de successeur.

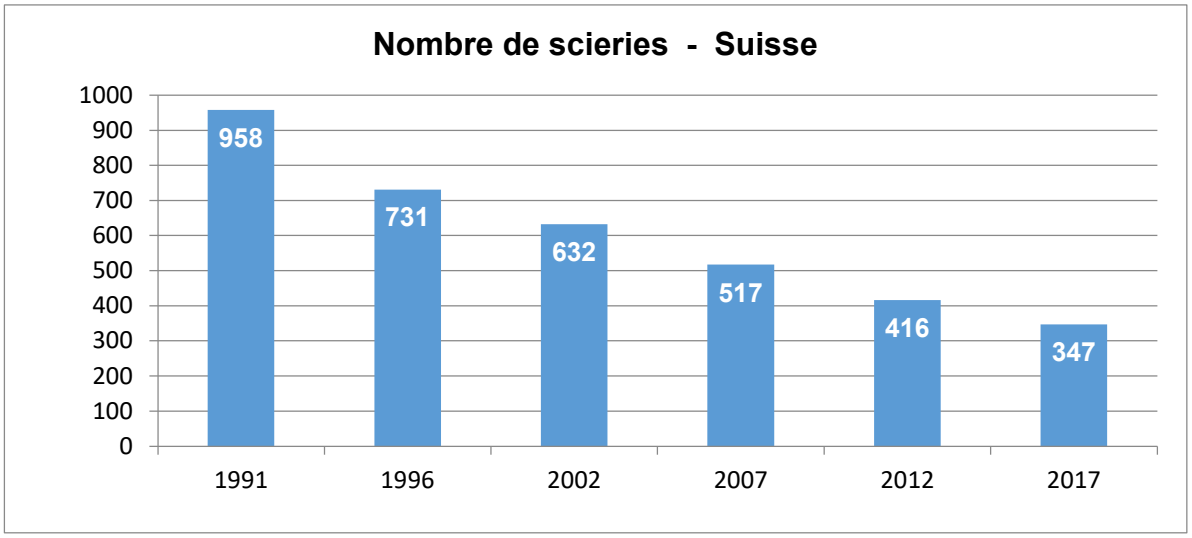

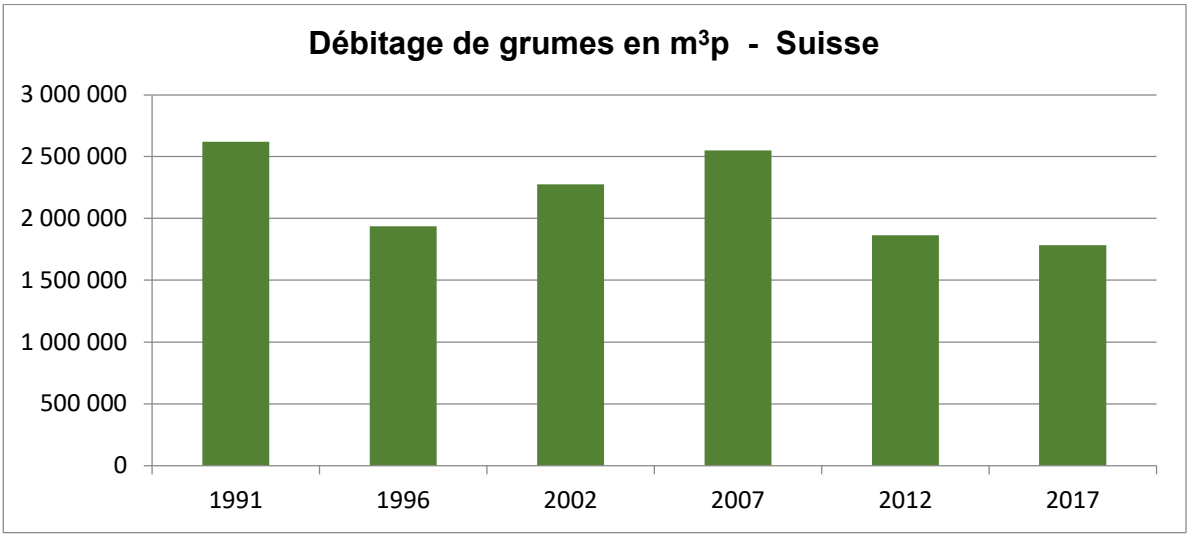

Les données de l'OFS montrent que le nombre de scieries dans le canton de Vaud a fortement diminué au cours des trente dernières années. Le débitage des grumes a également diminué pendant de nombreuses années. Le point bas a été en 2013. La production s'est stabilisée à partir de 2014 et est depuis 2018 à nouveau en légère hausse.

→ Marchés des scieries suisses

Les scieries suisses produisent principalement pour le marché suisse. Mais les marchés du sciage sont internationaux. Des grandes quantités de sciage sont importées à des prix très bas et ont une influence décisive sur le marché suisse.

Les clients principaux sont les charpenteries, couvreurs, les constructeurs de façades, menuiseries et les entreprises de la deuxième transformation (par exemple les usines de bois collé ou les raboteries). En dehors de la filière bois, ce sont les entreprises de construction (maçonnerie), les fabricants d'emballages (palettes, paloxes, caisses) et le commerce de bois.

L'offre et la demande ne vont pas toujours de pair. Pour certains produits les scieries suisses ne trouvent plus des clients. Donc, ces produits doivent être exportés ou ne sont plus fabriqués. Pour d'autres produits, la demande est largement plus importante que la prodution nationale. Il s'agit en particulier de produits recollés (BLC, OSB, panneaux trois plis etc.) pour le secteur de la construction. Une grande partie de ces produits sont importés en Suisse.

○ Situation générale des scieries vaudoises

→ Exploitation forestière / alimentation des scieries

La récolte de bois brut dans les forêts vaudoises évolue différemment selon les produits.

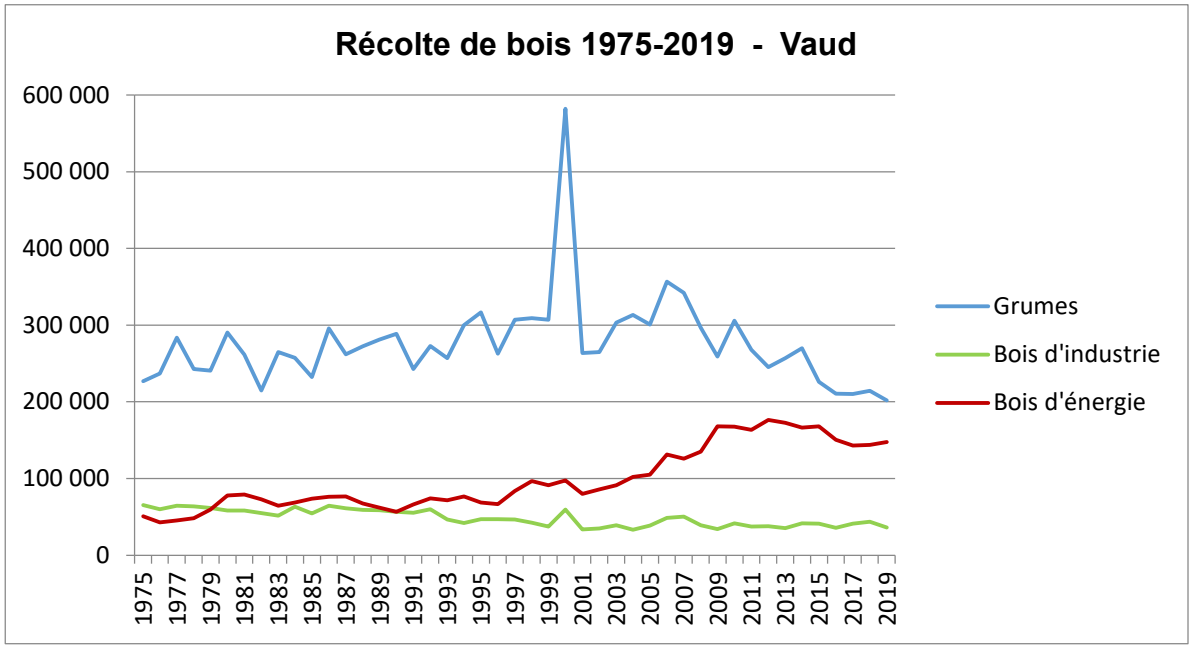

Le graphique ci-dessus illustre la récolte de bois de 1975 à 2019. La valeur maximale représente la tempête Lothar.

Ces données de l'OFS montrent que la récolte de bois d'énergie est en augmentation depuis de nombreuses années. Le volume a augmenté d'environ 60% au cours des vingt dernières années.

Une tendance à la hausse peut être observée dans la récolte de grumes jusqu'en 2006. Mais les volumes sont en forte baisse depuis 2007. La valeur minimale a été atteinte en 2019. La récolte de grumes est actuellement de 155'000 m^3p, soit 43% (!) de moins qu'en 2006.

La récolte de grumes diminue mais est encore plus grande que le débitage des scieries vaudoises. Cela signifie que le canton de Vaud « exporte » des grumes vers d'autres cantons et d'autre pays.

Les volumes de la récolte du bois d'industrie ont été assez constants ces dernières années.

→ Nombre de scieries vaudoises et débitage

Le nombre de scieries vaudoises diminue constamment pour les mêmes raisons comme partout en Suisse. La production a fortement augmenté entre 1996 et 2007. Depuis 2007 elle est assez constante.

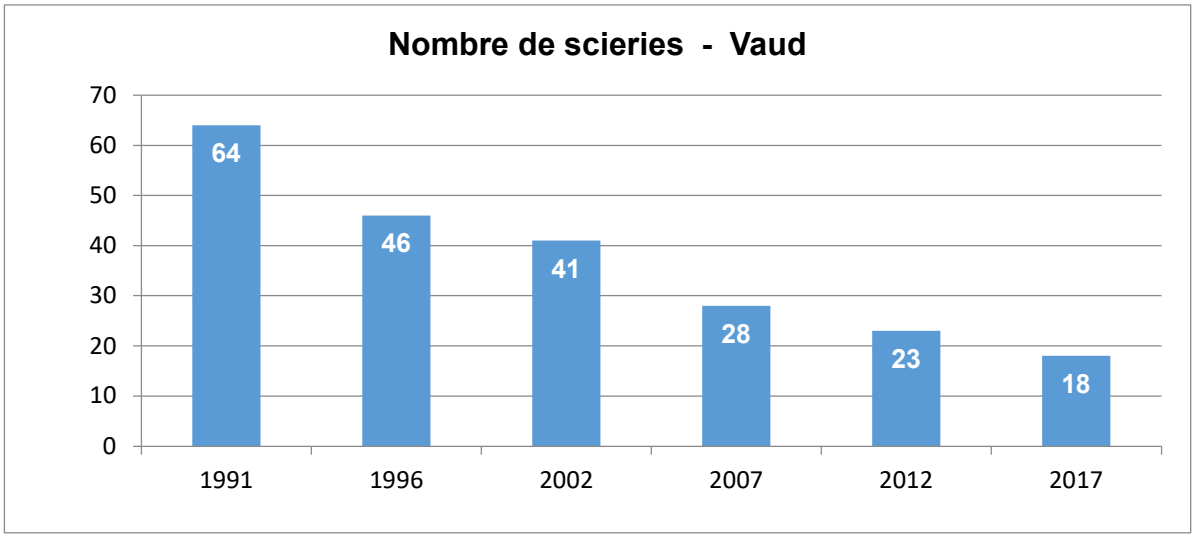

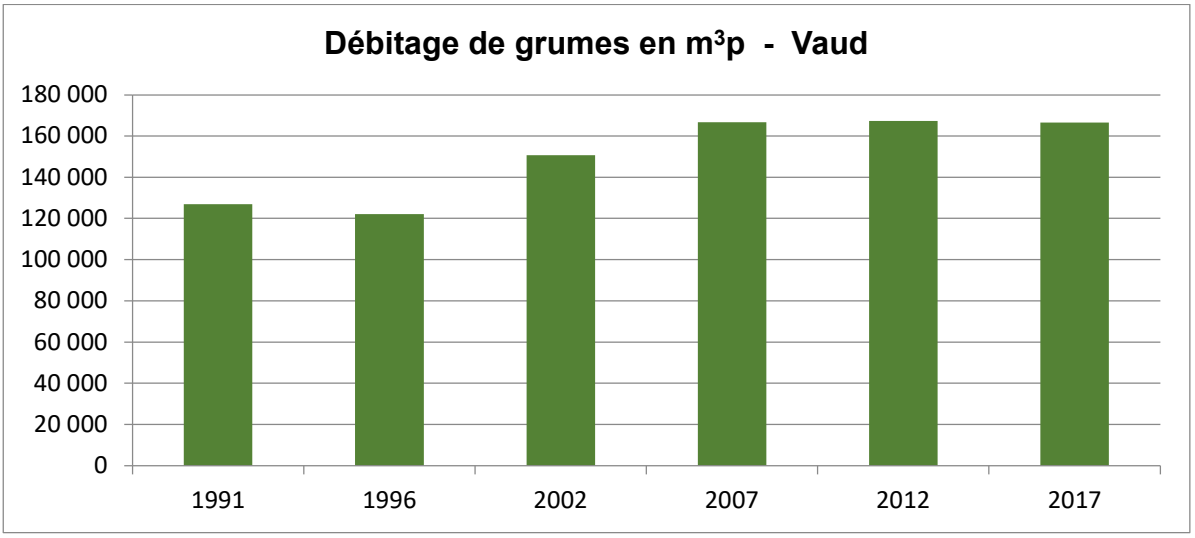

Les données de l'OFS montrent que le nombre de scieries dans le canton de Vaud a fortement diminué au cours des trente dernières années. Toutefois, il a été possible d'augmenter le débitage, surtout entre 1996 et 2007. Cette forte augmentation est principalement liée à la performance d'une seule entreprise.

→ Marchés des petites scieries vaudoises

Les petites scieries vaudoises produisent pour leur marché régional. Elles ne produisent pas de sciage pour les entreprises de la deuxième transformation, comme par exemple les usines de bois collé ou les raboteries.

L'utilisation des sciages résineux de quatre entreprises importantes du canton de Vaud (sans la plus grande entreprise) est présentée dans le tableau ci-dessous.

Utilisation des sciages résineux (sans la plus grande entreprise)	**VD**
Construction bois, charpenterie, couvreurs, construction de façades: carrelets, planches, lattes	58%
Menuiseries: carrelets, planches, lattes, baguettes	4%
Entreprises de construction: carrelets de construction, pl. de coffrage, pl. d'échafaudage, etc.	29%
Fabricants d'emballages et de palettes: carrelets, planches, etc.	8%
Exportation: tous les produits	0%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les usines de bois collé	0%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les raboteries	0%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour carrelets de fenêtres	0%
Commerce: carrelets, planches, lattes, baguettes	0%
Divers:	0%
Total sciages résineux	**100%**

Il est clairement visible qu'aucune quantité ne fait l'objet d'une transformation ultérieure. En supposant que le boom de la construction en bois sera particulièrement perceptible dans ces assortiments, les scieries vaudoises en bénéficieront donc dans la vente directe (bois de construction, assortiments de maîtres constructeurs), mais pas dans les secteurs de la deuxième transformation, dans lesquels il y a de plus en plus les grandes quantités.

○ Comparaison de la situation entre Vaud et Fribourg

→ Exploitation forestière

Dans le canton de Vaud la récolte totale de bois est beaucoup plus élévée que dans le canton de Fribourg. Cependant, la récolte de grumes par hectare est nettement plus importante dans le canton de Fribourg

Afin d'analyser l'activité dans les forêts en Suisse, les surfaces exploitées des différents cantons sont comparées aux nombres de m3 de grumes récoltés. En moyenne, dans toute la Suisse, 2,1 m³p par hectare sont extraits par année. Le canton de Vaud a une surface productive de 94'596 ha et a récolté 210'351 m³p pour l'année 2017. En comparaison, le canton de Fribourg a 42'426 ha pour 119'652 m³p de grumes. Soit un 2,2 m³p/ha pour le canton de Vaud et 2,8 m³p/ha pour celui de Fribourg.

Durant ces dernières années, la quantité de bois exploité est en recul dans toute la Suisse, passant par exemple, de 3,24 m³p/ha en 2005 à 2,22 en 2017 pour le canton de Vaud. Cependant, la surface forestière productive reste relativement stable entre 92'000 et 95'000 ha.

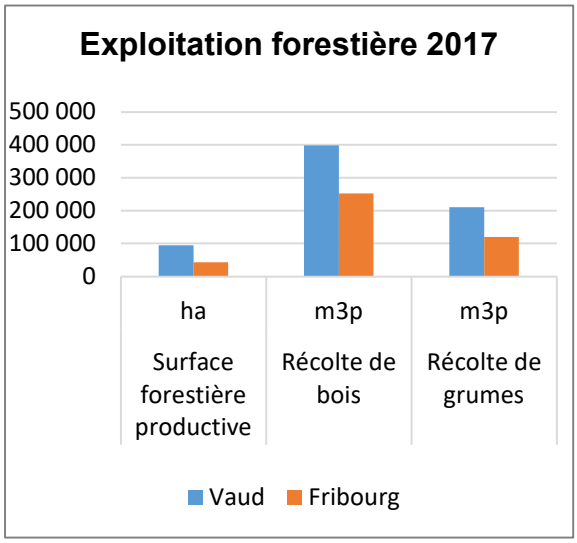

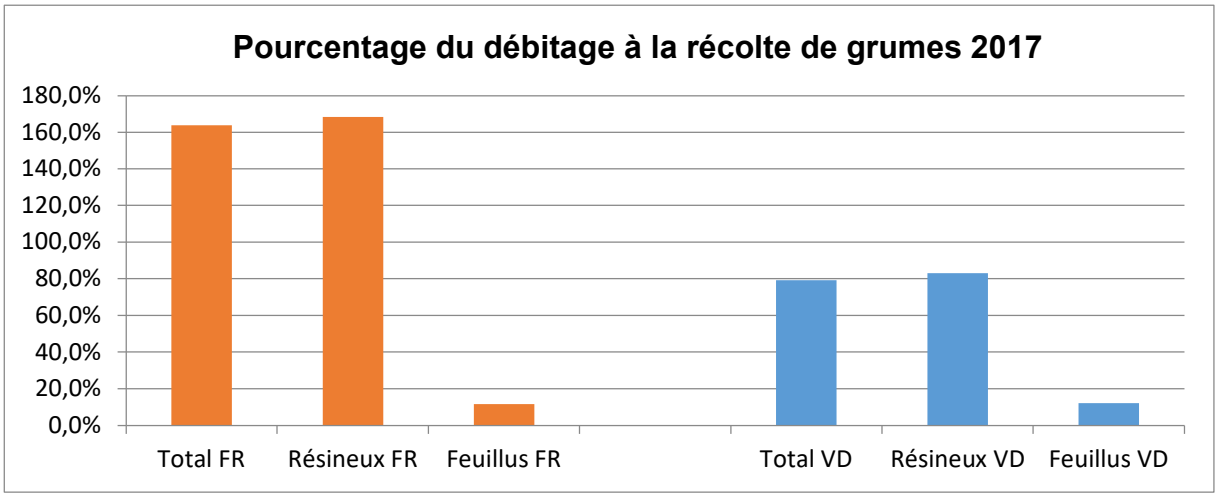

Dans le canton de Fribourg, le pourcentage du débitage était de 163,8% (196'033 m³p) en 2017. Les scieurs fribourgeois « importent » donc du bois des autres cantons et scient 30'000 m³p de plus que les vaudois. Dans le canton de Vaud la part de débitage correspond à environ 80% de la recolte de grumes.

→ Comparaison des marchés des petites scieries

Les scieries fribourgeoises arrivent à livrer leur sciage pour la deuxième transformation ou disposent de leur propre chaîne de production de bois collé ou de produits rabotés.

L'utilisation des sciages résineux des petites et moyennes scieries (sans les deux grandes scieries des cantons) est présentée dans le tableau ci-dessous. En comparaison, le débitage par entreprise est de 2'210 m^3p pour le canton de Vaud et de 6'178 m^3p dans le canton de Fribourg. Contrairement au canton de Vaud, il y a également des scieries de taille moyenne dans le canton de Fribourg.

Utilisation des sciages résineux (sans la plus grande entreprise des deux cantons)	**VD**	**FR**
Construction bois, charpenterie, couvreurs, construction de façades: carrelets, planches, lattes	58%	32%
Menuiseries: carrelets, planches, lattes, baguettes	4%	4%
Entreprises de construction: carrelets de construction, pl. de coffrage, pl. d'échafaudage, etc.	29%	7%
Fabricants d'emballages et de palettes: carrelets, planches, etc.	8%	8%
Exportation: tous les produits	0%	0%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les usines de bois collé	0%	28%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour les raboteries	0%	19%
2ème transformation (interne et externe): produits bruts pour carrelets de fenêtres	0%	0%
Commerce: carrelets, planches, lattes, baguettes	0%	0%
Divers:	0%	0%
Total sciages résineux	**100%**	**100%**

Lorsque les produits de la plus grande scierie du canton de Vaud ne sont pas pris en compte, le volume restant des petites scieries vaudoises est réparti dans la construction (88%), dans la menuiserie et les emballages (12%).

Dans le canton de Fribourg presque la moitié des sciages (47%) sont travaillés dans des usines de bois collé ou des raboteries (deuxième transformation).

POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LE PORTE-MONNAIE

Avec un conseiller accrédité PEIK chez Ruedersäge AG à Schlossrued (AG)

Le directeur Pascal M. Schneider (à gauche) et le conseiller en énergie Angelo Lozza discutent devant l'installation de séchage. Le ventilateur de circulation d'air n'a pas besoin de marcher à plein régime en continu.

L'AUDIT PEIK PERMET AUX PME DE RECEVOIR DES CONSEILS PROFESSIONNELS RELATIFS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE. C'EST NON SEULEMENT BÉNÉFIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT, MAIS CELA RÉDUIT SURTOUT LES COÛTS. L'EXEMPLE DE L'ENTREPRISE RUEDERSÄGE AG, DANS LE CANTON D'ARGOVIE, MONTRE QUE CES DEUX ASPECTS SONT INTIMEMENT LIÉS. LA SCIERIE MET EN PLACE DE NOMBREUSES MESURES À L'AIDE D'UN CONSEILLER EN ÉNERGIE ACCRÉDITÉ DE PEIK, LE CONSEIL PROFESSIONNEL EN ÉNERGIE DE SUISSEENERGIE.

« Il est important pour nous que la production soit respectueuse de l'environnement », explique Pascal M. Schneider. Il est évident que la production doit donc être la plus éco-énergétique possible. Le directeur de Ruedersäge AG à Schlossrued (AG) ajoute que ces mesures écologiques doivent être rentables dans le temps le plus court possible pour une PME. La scierie est exploitée depuis 1970 en tant qu'entreprise familiale. Elle emploie actuellement 16 collaborateurs, qui transforment chaque année près de 6000 m³ de bois rond en bois de sciage, palettes, planches de fermeture ou façades en bois prêtes à l'emploi. La concurrence est rude dans ce secteur. L'efficacité de la production est donc particulièrement importante pour une petite entreprise comme Ruedersäge AG.

« UN DONNEUR D'ORDRE TRÈS MOTIVÉ »

L'offre du conseil professionnel en énergie PEIK pour les PME est arrivé à point nommé, d'autant plus que le directeur M. Schneider et le conseiller accrédité en énergie Angelo Lozza se connaissent personnellement et avaient déjà travaillé ensemble. L'ingénieur HES titulaire d'un diplôme post-grade en énergie et développement durable en bâtiment s'est préparé de manière intensive aux spécificités d'une scierie. Lors de l'inspection d'une demi-journée, les différents potentiels d'économie d'énergie ont été discutés de manière approfondie. Dans son analyse, le conseiller en énergie a proposé de nombreuses mesures, dont certaines sont à présent mises en pratique. Cela va du remplacement progressif de l'ancien éclairage par des ampoules LED au montage d'un convertisseur de fréquence pour les ventilateurs en passant par une gestion des pics de consommation pour différentes machines. L'exploitation réfléchit aussi au montage d'installations photovoltaïques. Angelo Lozza a également formé les collaborateurs afin de les sensibiliser à la gestion respectueuse de l'énergie (voir l'entretien à droite).

Le conseil auprès de l'entreprise Ruedersäge AG a été très intéressant pour lui, car il a rencontré un « donneur d'ordre très motivé ». D'après lui, c'est indispensable pour atteindre les objectifs. De son côté, M. Schneider, directeur de l'exploitation, est « très satisfait, car les mesures proposées sont judicieuses tant sur le plan écologique qu'économique ».

UN INVESTISSEMENT SÛR

PEIK est un investissement sûr pour les PME : avant de se lancer dans le programme, elles reçoivent une offre adaptée à leur exploitation, prise en charge à 50 % par la Confédération à hauteur de 1500 francs au maximum dans le cadre d'une contribution d'encouragement. Pendant la mise en place des mesures proposées, les PME peuvent également être accompagnées gratuitement pendant une demi-journée.

Le conseiller accrédité PEIK aide également ses clients à obtenir des devis et des subventions. Pascal M. Schneider de Ruedersäge AG en a fait bon usage.

La scierie mise sur des technologies innovantes : Un robot de clouage assemble les palettes en bois.

© Anita Vozza

© Anita Vozza

PEIK vaut le coup
Le conseil PEIK vous propose une solution individuelle pour identifier et démarrer des projets d'efficacité énergétique. Faites des économies de CHF 3000 à CHF 4000 si votre consommation de chaleur, électricité et carburant atteint CHF 30 000.

Avant

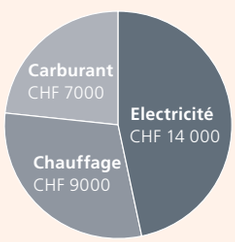

Après

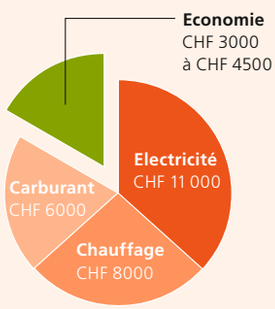

Une PME peut réduire ses coûts énergétiques de 10 à 15 % grâce à des mesures immédiates simples.

ENTRETIEN

« BALAYER UN MYTHE »

Monsieur Lozza, vous êtes conseiller en énergie indépendant depuis 2012. Quelles mesures efficaces recommandez-vous à l'entreprise Ruedersäge AG ?
Le ventilateur tourne à plein régime pendant toute la durée du séchage du bois. Cela n'est pas nécessaire : c'est pourquoi nous allons installer ce qu'on appelle un convertisseur de fréquence. Ainsi, le nombre de tours peut être réduit pendant une phase ultérieure du séchage. Pour une entreprise, outre la consommation énergétique, la puissance doit être prise en compte dans la facture électrique. C'est pourquoi nous allons mettre en place ce qu'on appelle une gestion des pics de consommation. Cela signifie que si la valeur de puissance dépasse 140 kW, l'installation de séchage et le broyeur par exemple seront arrêtés temporairement. Cela évite les pics de puissance. Cette mesure est rentable financièrement pour l'entreprise au bout de deux ans et demi seulement.

Quel rôle jouent les collaborateurs dans la mise en place des mesures ?
Un rôle très important ! C'est pourquoi il a été très utile que je puisse réaliser une formation auprès des collaborateurs de la scierie. J'ai ainsi pu par exemple balayer le mythe selon lequel il ne sert à rien, voire cela consomme plus d'énergie, d'éteindre temporairement des machines. Si la mise en route de la machine dure par exemple deux secondes, on économise de l'énergie au bout de dix secondes, c'est-à-dire cinq fois le temps de démarrage. Des optimisations sont également possibles concernant les conduites d'air. C'est pourquoi il est important que les collaborateurs repèrent les conduites non étanches.

En tant que conseiller en énergie indépendant, comment jugez-vous le programme PEIK ?
Je pense que c'est une très bonne chose. Les entreprises intéressées par les mesures d'économie d'énergie mais qui n'ont pas encore entrepris les démarches nécessaires ont désormais la possibilité de le faire. Et elles sont très nombreuses. Mais à l'avenir, il restera le défi d'atteindre les entreprises qui sont totalement fermées à ces mesures. Une chose est sûre : en tant que conseiller en énergie indépendant, je n'ai aucune obligation d'objectifs envers qui que ce soit, à part servir les intérêts des PME.

PEIK : LE CONSEIL PROFESSIONNEL EN ÉNERGIE POUR LES PME

L'audit énergétique professionnel PEIK est une offre de conseil en énergie pour les PME. Après une première prise de contact, une PME peut demander une offre à un conseiller PEIK. Les conseillers accrédités PEIK se déplacent directement chez le client pour voir les installations et collecter des données nécessaires. Les entreprises des trois secteurs économiques peuvent bénéficier de PEIK à la condition qu'elles ne bénéficient ni de l'exemption de la taxe sur le CO_2 ni du remboursement du supplément réseau. Un critère déterminant : avoir une facture énergétique comprise entre CHF 20 000 et CHF 300 000 par année.

Des informations supplémentaires sur le conseil en énergie PEIK figurent sur peik.ch

ECONOMISEZ DE L'ENERGIE ET REDUISEZ VOS COUTS D'EXPLOITATION AVEC PEIK

ECONOMISEZ DES MAINTENANT : info@peik.ch, peik.ch

PEIK

L'énergie c'est de l'argent

suisse energie
Notre engagement : notre futur.